



saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Pour un environnement de qualité favorable
au bien-être de tous les Saône-et-Loirien



Plan envi- ronnement

de Saône-et-Loire

2020/2030





Édito :

ÉDITO



SOMMAIRE

Edito	p. 5
--------------------	-------------

.....

Le Département de Saône-et-Loire se mobilise face au réchauffement climatique !	p. 5
--	-------------

Un plan d'action pour les Saône-et-Loiriens.....	34
Un Département engagé pour la planète.....	35
Un territoire pour tous, serein et dynamique.....	35
Un projet pour relever le défi de l'après Covid-19.....	36
L'environnement comme moyen d'action du mieux vivre ensemble.....	35

L'architecture du Plan environnement en un coup d'œil	p. 5
--	-------------

Cinq engagements démonstrateurs d'une ambition.....	34
Un programme d'actions structuré autour de cinq axes stratégiques.....	35

La spécificité de la démarche Saône-et-Loirienne	p. 5
---	-------------

Quatre principes pour l'action.....	34
Cinq actions de référence.....	35
Un plan d'actions efficace et opérationnel.....	36

L'exemplarité environnementale, un challenge permanent	p. 5
---	-------------

Les économies d'énergie, un axe privilégié de la politique départementale	p. 5
--	-------------

Poser les bases d'une démarche d'éco-responsabilité en interne.....	34
Réduire l'empreinte carbone de la flotte automobile.....	35
Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments.....	35
Construire et rénover des bâtiments performants.....	35
Franchir un nouveau palier vers l'écoresponsabilité.....	35
Eau et énergie : un nouveau cap à atteindre.....	35
Déplacements & travail : diminuer l'impact de la voiture.....	35
Accélérer la transition énergétique du territoire pour qu'elle profite à un plus grand nombre de Saône-et-Loiriens.....	36
Les aides à l'adaptation des logements en quelques lignes, c'est :.....	35

Valoriser nos cœurs de biodiversité et créer un maillage vert	p. 5
--	-------------

Protéger les espaces remarquables et la biodiversité qu'ils abritent.....	34
Reconquérir la biodiversité du quotidien en créant un maillage vert.....	35
Le Plan nature en quelques lignes, c'est :.....	35

Maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau	p. 5
--	-------------

Rationaliser les besoins d'approvisionnement en eau.....	34
Favoriser l'infiltration à la source et les économies d'eau.....	35
La nouvelle politique de l'eau en quelques lignes, c'est :.....	35

Encourager des mobilités quotidiennes moins polluantes	p. 5
---	-------------

Doter le territoire d'un réseau de voies vertes unanimement reconnu.....	34
Adapter les voies vertes pour leur usage dans le cadre des déplacements quotidiens.....	35
Le Plan Tous à vélo en quelques lignes, c'est :.....	35

Sensibiliser grand public et scolaires à l'importance de l'environnement dans notre vie	p. 5
Sensibiliser à l'environnement, on a tous à y gagner !.....	34
Faire des collèges, des lieux engagés en faveur de l'environnement.....	35
Le Plan Eco-collège en quelques lignes, c'est :.....	35
Animer les échanges et valoriser les initiatives pour l'environnement.....	35
Soutenir les territoires, faire action commune pour l'environnement	p. 5

Annexe 01 :

Instances de travail, ateliers & groupes projets	p. 5
Gouvernance.....	p. 5
Ateliers & groupes projets.....	p. 5

Annexe 02 :

diagnostic territorial & enjeux liés aux changements climatiques	p. 5
Un département vaste, rural et organisé autour de 5 aires urbaines!	p. 5

Profil air, énergie :

des résultats en lien avec la vocation agricole du territoire	p. 5
Le bâtiment et le transport, les secteurs les plus consommateurs d'énergie.....	34
L'agriculture et les transports, les secteurs les plus contributeurs de Gaz à effet de serre (GES).....	35
Les Energies renouvelables (EnR) : moins de 6 % de l'énergie produite en BFC.....	35
La qualité de l'air, principalement impactée par les émissions d'ammoniac.....	36

Changement climatique : la Saône-et-Loire non épargnée.....

Le climat actuel déjà plus chaud d'1,5°C en moyenne depuis 1988.....	34
Un climat futur encore plus chaud.....	35
Des températures plus chaudes sur de plus longues périodes.....	35
Une pluviométrie identique, mais des disparités saisonnières.....	36
Les débits des cours d'eau, en baisse.....	36
Des territoires plus impactés que d'autres.....	36

Profil écologique du territoire : de nombreux atouts à défendre maintenant.....

Des écosystèmes imbriqués mais contrastés.....	34
La biodiversité fragilisée par la simplification des milieux.....	35
Des sols diversifiés à fort potentiel agronomique et viticole.....	36

Gestion de l'eau : deux bassins versants, des problématiques distinctes.....

La ressource en eau, vulnérable face au réchauffement climatique.....	34
L'assainissement collectif : le lagunage majoritaire.....	35
L'assainissement non-collectif : 30 % des installations non conformes.....	35
Les milieux aquatiques : plus de 2 800 ouvrages font obstacles à l'écoulement.....	36

Le vélo dans les modes actifs : un potentiel à développer.....

	p. 5
--	-------------

Le Département de Saône-et-Loire se mobilise face au réchauffement climatique !

Acteur clef des solidarités humaines et de l'aménagement du territoire, le Département joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie des Saône-et-Loiriens.

Aux côtés des territoires, par l'impulsion qu'il peut apporter et les soutiens qu'il est capable de mobiliser, il s'engage aujourd'hui dans un plan d'action ambitieux pour l'environnement.

Ce projet matérialise la prise de conscience des enjeux liés au réchauffement climatique et la volonté de travailler sur les leviers qui permettront de créer un nouvel équilibre entre aujourd'hui et demain, entre environnement et développement.

Un plan d'action pour les Saône-et-Loiriens

Le Plan environnement du Département a pour objectif de conduire à un rythme accéléré des actions concrètes et efficaces qui s'adresseront en priorité aux habitants. Il crée les conditions qui engageront toute la Saône-et-Loire dans la transition, ses actions ont vocation à se développer pleinement dans les territoires.

Parce qu'avec les aléas climatiques, un environnement sain, une alimentation durable et de proximité, un habitat économe en énergie, des déplacements doux et non-polluants, un air respirable et une eau suffisante et de qualité, vont plus encore devenir des priorités.

Les choix forts et réfléchis se traduiront en bénéfices pour la préservation de l'environnement et la santé des Saône-et-Loiriens.

En se mobilisant pour l'environnement, le Département réaffirme l'exercice de compétences essentielles pour chaque Saône-et-Loirien : le vivre ensemble, la solidarité, l'attractivité, l'accès à la culture - scientifique - et à la santé.

Il affecte une nouvelle fois ses budgets à l'amélioration des conditions de vie des habitants. 50 millions d'€ seront consacrés au Plan environnement soit 5 millions d'€ par an attribués au déploiement d'actions ambitieuses et concrètes pour un environnement de qualité favorable au bien-être de tous les Saône-et-Loiriens.

Un Département engagé pour la planète

La préservation de l'environnement s'inscrit déjà au cœur des politiques publiques départementales. Plusieurs dossiers emblématiques symbolisent déjà parfaitement cette volonté d'exemplarité.

Le Département fait partie des pionniers qui ont expérimenté et généralisé le zéro phyto bien avant que la loi n'en fasse une obligation.

Le Département est investi dans la lutte contre la précarité énergétique qui tout en améliorant la qualité des logements, fixe la population et amène de l'oxygène à l'économie locale par les travaux réalisés. Le Département promeut et soutient l'agriculture de proximité et le développement des circuits alimentaires locaux, soucieux de garantir la qualité des repas des collégiens et de maintenir l'économie locale.

Les exemples utiles pour la planète et bons pour les Saône-et-Loiriens ne manquent pas. Mais un département actif pour l'environnement ne se décrète pas ! Il convient de l'encourager en se donnant l'ambition d'aller plus loin et en donnant aux territoires les moyens d'assurer leurs missions, dans le respect des équilibres environnementaux.

Un territoire pour tous, serein et dynamique

Le changement climatique devant nous, contribue à modifier rapidement et profondément notre environnement. Sa prise en compte oblige à composer avec une part d'incertitude, elle complexifie la mise en œuvre des politiques publiques. Mais la réconciliation entre l'homme et son environnement de vie exige plus qu'un constat de se mettre en mouvement pour tendre vers un nouvel équilibre porté par des élus et des habitants, heureux d'agir ensemble.

Le Département de Saône-et-Loire souhaite dès lors contribuer à cette prise de conscience partagée en s'engageant, par exigence, pour un territoire en bonne santé, serein et dynamique.

Le Plan environnement de Saône-et-Loire a pour objectif de renforcer la cohérence de l'action départementale en la matière. Il rend aussi cet engagement, plus opérationnel, plus lisible et prégnant.

Un projet pour relever le défi de l'après Covid-19

La réalisation du Plan environnement de Saône-et-Loire intervient au moment même où le monde entier se trouve confronté à la pandémie Covid-19 et à la crise économique qui s'en suit.

Alors que le Département vient de voter un Plan de soutien solidaire exceptionnel, poursuivant des objectifs économiques et sociaux, le Plan environnement offre à nouveau de s'engager plus avant pour une relance économique résiliente et équitable. C'est aussi le sens donné à l'action ! Se mobiliser pour l'environnement, notre bien commun, et créer les conditions qui permettront aux professionnels de Saône-et-Loire de faire face à l'après Covid-19. Une situation inconnue qui soulève beaucoup d'interrogations.

Sur ce point particulier, le Plan environnement du Département met en avant deux objectifs majeurs :

- Aider les entreprises à se saisir de nouvelles opportunités de développement
- Identifier les projets adaptés au territoire.

Des projets qui encourageront le consommateur et l'achat local. Des actions qui libéreront des investissements. Des projets qui contribueront à redonner du chiffre d'affaires à l'économie du territoire.

Pour un retour au travail dans la distanciation physique certes, mais un retour au travail qui concilie des objectifs environnementaux et sociétaux.

L'environnement comme moyen d'action du mieux vivre ensemble

Le Département a délimité le périmètre de son nouveau plan d'action à cinq enjeux de politiques publiques sur lesquels les Saône-et-Loiriens et les territoires sont en attente :

- Préserver la ressource en eau
- Restaurer la biodiversité
- Développer les mobilités plus adaptées au climat
- Soutenir les économies d'énergie
- Protéger la santé de tous les Saône-et-Loiriens

en s'engageant dans la définition d'un projet au terme duquel le Département sera autorisé à signer la charte : Villes & territoires sans perturbateurs endocriniens.

La volonté politique de préserver la qualité de vie associée à celle d'apporter des solutions d'accès au numérique sur tout le territoire, peut aussi devenir un facteur de choix résidentiel des jeunes générations préoccupées par le dérèglement climatique et en demande de solutions pour faire mieux.

C'est pourquoi, dans un second temps, le Département envisage de travailler sur deux autres leviers d'action d'un territoire qui interagit avec l'environnement au bénéfice du bien-vivre :

- La mise en synergie des transitions numérique et écologique,
- L'apprentissage des nouveaux réflexes écoresponsables,

pour des usages facilités et responsables au sein d'un territoire vaste et apaisé

pour encourager les Saône-et-Loiriens à changer en profondeur leurs habitudes et valoriser les initiatives des plus jeunes.

L'architecture du plan environnement en un coup d'œil

Le Plan environnement du Département de Saône-et-Loire mobilise élus et services sur des actions et des enjeux de courts et moyens termes, jusqu'en 2030. Il met en relief, cinq engagements symboliques, très concrets, pour placer les Saône-et-Loiriens au cœur de l'action et inciter tous les acteurs du territoire à agir à leur niveau.

Structuré autour de cinq axes stratégiques et de 15 objectifs, le Plan du Département décline le programme d'action d'un territoire ambitieux qui revendique la réappropriation de son environnement.

Cinq engagements démonstrateurs d'une ambition

Le Plan environnement de Saône-et-Loire, c'est d'abord cinq engagements marquants identifiés comme tels pour trois raisons essentielles :

- **Les Saône-et-Loiriens sont les premiers bénéficiaires du Plan environnement.** Ils pourront directement se saisir de ces actions afin d'améliorer la qualité de leur cadre de vie, leur quotidien et leur logement. Faire de vrais choix à la faveur d'une consommation plus responsable !
- Ces projets structurants ou menés à grande échelle permettront **d'accroître la résilience du territoire face au changement climatique**
- Le Plan environnement crée des opportunités et **redonne sa force l'économie locale fragilisée par la pandémie Covid-19**, en donnant un nouveau sens et une nouvelle intensité d'action à la préservation de la qualité de vie en Saône-et-Loire.

Le Plan environnement du Département de Saône-et-Loire, c'est ainsi :

1 Un Plan Nature qui se traduira par un engagement majeur : planter 600 000 arbres !

La nature fait partie intégrante du cadre de vie des Saône-et-Loiriens. La plantation d'un maillage vert à l'échelle du territoire combinera des fonctions économiques, sociales, écologiques et pédagogiques.

2 Un plan Eco-collèges, pour faire de ces lieux d'apprentissage, des établissements vitrines de la politique environnementale du Département.

Agir pour et avec le Conseil départemental des jeunes (CDJ) sur tous les axes d'amélioration des conditions et du cadre d'études des collégiens.

3 Un nouveau dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements avantageux, complet et efficace.

Pour permettre au plus grand nombre de Saône-et-Loiriens dont les plus modestes, d'adapter leur logement face au réchauffement climatique et d'accéder à la performance énergétique en faisant appel aux nombreux artisans qualifiés de Saône-et-Loire.

4 Une politique ambitieuse et structurelle pour rapidement sécuriser l'alimentation en eau à l'échelle du territoire, avec plus de 5 M€ investis par an jusqu'en 2030 !

5 Un plan Tous à vélo destiné aux foyers et aux petites entreprises de Saône-et-Loire, avec la mise en place d'un chèque vélo d'une valeur significative de 500 € pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE) ou de 200 € pour l'achat d'un vélo de ville.

Pour mettre l'accent sur les déplacements non-polluants, qui plus est permettent de respecter les gestes de sécurité en période de confinement. Dans le contexte où 75 % des actifs de Saône-et-Loire habitent à moins de cinq kilomètres d'un Pôle de services et de commerces de proximité tandis que le futur schéma des voies vertes renforcera leur utilisation pour les déplacements quotidiens.

Trois événements majeurs pour valoriser les initiatives pour l'environnement

Le Plan environnement, c'est aussi trois événements majeurs

pour sensibiliser, soutenir et accélérer les dynamiques de transition auprès de tous les Saône-et-Loirien·ne·s :

- **Un forum Agriculture et changement climatique** pour échanger, démontrer, former et répondre à la sollicitation des agriculteurs et des producteurs d'être accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques.
- **Des trophées de l'environnement** pour favoriser les initiatives locales des particuliers, des jeunes, des associations et des entreprises qui participeront à relever les défis du changement climatique. Soutenir les projets les plus innovants et faire de la Saône-et-Loire, un territoire à l'avant-garde des initiatives pour l'environnement.
- **La signature de la charte Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens** pour témoigner des engagements du Département de Saône-et-Loire et des enjeux sous-jacents de sa démarche vertueuse.

Un programme d'actions structuré autour de cinq axes stratégiques

Le Plan environnement du Département, c'est aussi :

- **5 axes transversaux** en résonance avec la feuille de route des services du Département
- **15 objectifs stratégiques** qui pointent les défis majeurs à relever
- **45 actions ciblées**, fédératrices et valorisantes, conduites par les services du Département
- **Plus de 25 engagements** qui déroulent les orientations politiques et se traduisent par des actions précises.

- Axe 1 -

Préserver et économiser l'eau

- Economiser l'eau potable
- Sécuriser l'approvisionnement en eau
- Soutenir les investissements pour protéger et partager la ressource

- Axe 2 -

Préserver et valoriser la biodiversité

- Protéger les Espaces naturels sensibles (ENS)
- Préserver le patrimoine naturel et les grands équilibres écologiques
- Créer un maillage vert, favoriser la diversité des espèces

- Axe 3 -

Se déplacer autrement

- Développer des infrastructures routières innovantes, plus respectueuses de l'environnement
- Accroître la part des déplacements à vélo
- Faciliter l'usage des nouvelles mobilités au quotidien : covoiturage, autostop organisé

- Axe 4 -

Accompagner la transition énergétique

- Faciliter les Energies renouvelables (EnR)
- Encourager la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics
- Assurer la conversion énergétique du Département

- Axe 5 -

Agir pour un environnement plus sain

- Favoriser une alimentation de proximité
- Accompagner l'agriculture face aux mutations climatiques
- Réduire l'exposition aux pollutions et aux nuisances

La spécificité de la démarche Saône-et-Loirienne

Le Plan environnement du Département réinterroge les fondements des politiques publiques et leur évolution souhaitable par rapport aux enjeux du changement climatique. Il vivra au rythme des objectifs et des possibilités d'effets leviers qui se présentent pour le Département et dans les territoires.

Le Plan environnement offre au Département de progresser dans l'exercice responsable de ses compétences. Il prend ses racines dans les actions existantes à développer, mobilise d'importants financements et souligne le rôle majeur du Département dans les décisions stratégiques pour le territoire. Des décisions qui, le plus souvent, transformeront les usages, et nécessiteront un accompagnement des territoires, des Saône-et-Loiriens et des collaborateurs de la collectivité.

Quatre principes pour l'action

Quatre principes prévalent dans la définition de cette politique environnementale novatrice :

- Capitaliser sur les actions existantes à amplifier

- Mettre en œuvre des actions nouvelles

permettant d'exprimer l'exemplarité du Département dans l'exercice de ses compétences et en tant qu'employeur, acheteur, gestionnaire et bâtisseur

- Soutenir les territoires dans l'ambition collective

afin de conjuguer les efforts

- Sensibiliser, éduquer, accompagner aux changements des usages et des pratiques.

Cinq actions de référence

Cinq actions ont servi de références pour la définition du futur Plan environnement du Département :

- Les économies d'énergie,

un axe prioritaire de la politique départementale

- La préservation des cœurs de biodiversité et des paysages caractéristiques de Saône-et-Loire

qui rendent au quotidien de multiples services vitaux : épuration de l'eau, nourriture, matériaux, ressources génériques, cadre de vie et lieux de ressourcement des Saône-et-Loiriens

- La préservation de la ressource en eau

qui nécessite le bon rapport d'expertise pour intervenir à la bonne échelle

- Les mobilités actives au quotidien

dont les bénéfices sur la santé et la qualité de l'air, ne sont plus à négliger

- La sensibilisation et l'éducation au rôle crucial des écosystèmes,

pour rétablir les liens essentiels du grand public et des scolaires avec la nature

Un plan d'actions efficace et opérationnel

Le Plan environnement du Département vient renforcer les axes de travail et établir de nouvelles préconisations. Il ne se superpose pas aux différents projets en cours d'actualisation tels que les nouveaux schémas des Voies vertes ou des Espaces naturels sensibles par exemple.

Le Plan environnement du Département décline le programme d'action d'un territoire ambitieux qui revendique la réappropriation de son environnement et réaffirme les valeurs du vivre ensemble.

Outil déterminant et démonstrateur, il précise une nouvelle ligne de directrice pour réduire l'impact des activités en même temps qu'il assoit la cohérence des actions existantes et des propositions nouvelles.

Adaptable au fur et à mesure de son évaluation, Le Plan environnement se projette jusqu'en 2030. Sa construction a fait l'objet d'une démarche transversale¹ précédée d'un travail de veille afin d'analyser les pratiques significatives des autres collectivités.

Sa réalisation s'est concrétisée dans la concertation à partir d'un ensemble de recherches et de réflexions résumé ci-après.

• Recueillir les éléments de diagnostic²

auprès des acteurs institutionnels et des associations pour cibler les efforts et les points stratégiques

• Valoriser les actions existantes à renforcer et identifier les actions nouvelles à lancer ou à expérimenter

dans le cadre de l'exemplarité de l'administration, de l'ingénierie de projet et du soutien financier que le Département apporte aux territoires pour leurs propres actions

• Mobiliser les services consultés de façon bilatérale

afin de vérifier la faisabilité et le caractère opérationnel des actions proposées. Plus de 71 actions envisageables à plus ou moins long terme ont été ainsi mises au jour

• Organiser les Comités de pilotage dans quatre thématiques :

l'eau, la biodiversité, les mobilités durables et l'énergie afin de partager et de débattre des orientations stratégiques, de circonscrire le périmètre du Plan environnement que les élus ont souhaité recentré sur les compétences du Département

• Auditionner les partenaires de l'eau, syndicats et Agences de l'eau

invités à réagir sur des éléments de diagnostic, dans le but d'ajuster les actions aux attendus, être en phase avec les besoins sur le terrain et les financements à mobiliser

• Interroger les conseillers info-énergie du Conseil d'architecture et d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et les instructeurs des dossiers de demande d'ides sur le territoire

pour construire une vision partenariale, un dispositif d'aide à la rénovation énergétique ambitieux, intelligent et qualitatif, conforme à la réalité du terrain et cohérent avec les autres dispositifs d'aide existants

• Réunir des experts de l'éolien

à la DREAL, à la DDT et de Coopawatt, association missionnée par l'Ademe et la Région BFC pour accompagner les montages participatifs de projets d'Énergies renouvelables (EnR) afin d'échanger avec les élus sur un ordre du jour : la place de l'éolien dans les politiques énergétiques, les enjeux de son développement en Saône-et-Loire, les leviers, les limites et les impacts sur l'environnement, l'acceptabilité et les principes des montages en co-développement

• Concerter les organisations syndicales,

car autant qu'un défi technique et financier, agir pour l'environnement représente un enjeu culturel au quotidien pour chacun des agents du Département

• Anticiper l'exécution et le suivi du Plan environnement

qui après avoir traduit une intention en actes et en moyens, s'appuiera sur une équipe projet plus resserrée pour se concrétiser sur le terrain. Présenté en COPIL pour être débattu, le bilan du Plan environnement, enrichira le pilier environnement du Rapport développement durable du Département, édité chaque année

• Mobiliser les agents du Département,

dans une volonté de dialogue interne ouvert à tous, rassemblant les experts, mais également des collaborateurs prêts à « jouer le jeu » de la transversalité.

Plus de 60 agents se sont portés volontaires pour participer aux échanges constructifs issus des cinq ateliers thématiques. Neuf groupes projet missionnés par les élus sur les actions existantes à amplifier, ont complété le dispositif. Les contributions recueillies essentiellement lors d'échanges audio, en raison du confinement lié à l'épidémie du Covid-19, constituent la base de ce plan d'action.

Ces circonstances exceptionnelles correspondent à autant de modifications des habitudes que le Département a su mettre en place. Elles ont éprouvé les capacités d'adaptation des agents. Elles ont aussi renforcé le sentiment de partager un destin commun avec l'objectif d'une continuité de service en direction des plus vulnérables. Elles ont de surcroît mis au jour, le lien entre l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des activités économiques, soulignant ainsi le pouvoir d'actions de toutes et tous sur notre environnement.

¹ La liste des personnes auditionnées, des membres du COPIL et des agents ayant participé aux ateliers et groupes projets, est en annexe 1

² Les éléments de diagnostic sont placés en annexe 2

L'exemplarité environnementale, un challenge permanent

Le Département de Saône-et-Loire contribue, mobilise et sensibilise à la protection de l'environnement dont il fait chaque jour un nouveau challenge dans un objectif d'adaptation et d'amélioration en continue.

Tout à la fois acteur, pédagogue et facilitateur, le Département recherche l'exemplarité qui se traduit de multiples façons sur le terrain et au sein de l'administration.

Par davantage de chemins ruraux que le Département inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) pour répondre à notre besoin de proximité avec la nature et protéger leurs fonctions multiples en tant que corridors écologiques ou infrastructures pour les déplacements du quotidien.

.....
Plus de 9 400 km d'itinéraires de randonnées dont 5 400 km de chemins ruraux sont inscrits au PDIPR !

Par l'expérimentation de nouvelles pratiques qui s'accompagnent souvent de vrais changements pour les services du Département, pour progresser ensemble dans la généralisation de solutions vertueuses au sein de la collectivité. Pour exemple, le papier étant l'une des ressources les plus consommées par l'administration, la réduction des quantités imprimées et l'utilisation de papier recyclé ou issu de gestion forestière durable, font partie intégrante des mesures environnementales mises en œuvre au Département.

.....
En 2018, la consommation d'enveloppes recyclables labellisées NF environnement diminue de 10,95 % en 2018 (610 238 tonnes) par rapport à 2017 (685 318 tonnes).

Compte tenu des problématiques particulières et évolutives liées à la ressource en eau, le Département a développé un positionnement de référence pour répondre aux besoins d'expertise des territoires. Peu de Départements sont dotés en la matière. La connaissance de celui-ci sur les questions du grand cycle de l'eau est un atout pour l'émergence de projets complémentaires et pertinents à l'échelle des deux bassins-versants : la Saône et la Loire qui d'ailleurs définissent son nom.

.....
En 2019, plus de 250 collectivités bénéficient de cette ingénierie thématique et opérationnelle dont le coût global est estimé à 942 000 €.

Enfin, pour ne citer qu'un dernier exemple, dans sa volonté de soutenir de manière différenciée les territoires Saône-et-Loiriens pour des investissements adaptés et cohérents, le Département facilite en outre les projets respectueux de l'environnement et l'évolution des usages qui en découle.

.....
166 projets étiquetés développement durable sont soutenus en 2019 représentant une enveloppe globale de 4,73 M€.

Les économies d'énergie, un axe privilégié de la politique départementale

Le patrimoine bâti et la flotte des véhicules constituent deux des principaux postes consommateurs d'énergie et émetteurs de Gaz à effet de serre et de polluants du Département. Ils font l'objet d'un suivi méticuleux.

Poser les bases d'une démarche d'éco-responsabilité en interne

Réduire l'empreinte carbone de la flotte automobile

Le Département adapte en continu son parc de véhicules à l'évolution des besoins dans une logique de développement durable pour réduire l'empreinte carbone de sa flotte automobile (781 294 kg de CO₂ en 2018, -12,9 % par rapport à 2014 et - 25,3 % par rapport à 2010).

Il intervient à ce titre sur plusieurs leviers d'optimisation :

- Le renouvellement périodique de la flotte automobile afin de bénéficier des récentes motorisations, limiter l'entretien, abaisser les consommations et moins polluer
- L'accroissement du nombre de véhicules électriques (11 au 1^{er} janvier 2017), hybrides (37 au 1^{er} janvier 2017), l'incitation au covoiturage et aux modes actifs (9 vélos électriques en 2019)
- La recherche de la meilleure combinaison entre l'achat et la location pour maîtriser les coûts
- L'équipement des sites satellites de bornes de recharge électrique
- La formation des agents à l'éco-conduite

Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments

Le Département possède un important patrimoine bâti, plus de 280 sites et de nombreux bâtiments

anciens énergivores, pour certains occupés par les services départementaux, en location ou mis à disposition. Le Bilan carbone du patrimoine bâti départemental s'enrichit au fur et à mesure de la disponibilité et de l'intégration des données, de 84 sites en 2017 à 186 en 2019.

En 2018, le raccordement de six sites au chauffage urbain de la Ville de Mâcon permet de réduire les émissions de 30 % par rapport à 2017. 38 collèges sur 50 sont intégrés dans le suivi des données et le Bilan carbone du Département augmente de fait, avec 3 729 tonnes de CO₂ émis au 1^{er} janvier 2019. Les 38 collèges représentant 64 % des émissions, un important programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique est engagé. Six collèges sont concernés. Le Département programme plus de 3,77 M € de travaux.

Construire et rénover des bâtiments performants

Toutes les opérations de rénovation et de construction menées par le Département sont conformes à la Réglementation thermique 2012, valorisables sous forme de Certificats d'économie d'énergie (CEE) représentant 500 000 € de recette en 2018.

En 2019, le Département construit un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, dépendantes (EHPAD) à Viré. Parti pris architectural respectueux de l'intégration du bâtiment dans son milieu environnant rural, menuiseries et charpente en bois, toitures végétalisées pour favoriser la biodiversité et raccordement à la chaufferie bois de la commune, sont les principales caractéristiques environnementales de ce bâtiment représentant un coût, Toutes dépenses confondues (TDC) de 11,10 M€.

Franchir un nouveau palier vers l'écoresponsabilité

Le Plan environnement place le Département sur le devant de la scène en matière d'écoresponsabilité et les agents de la collectivité comme acteurs du changement. Il représente une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique de performance et d'amélioration en continue de la collectivité pour une cohérence renouvelée en faveur de l'environnement.

Pour gérer, maîtriser et réduire les impacts du Département sur l'environnement, au-delà de la mise en œuvre d'une commande publique éthique et responsable, c'est aussi l'organisation et le fonctionnement des services qu'il faut questionner.

Le Département fait de l'exemplarité, un cheval de bataille. Mais des marges de progression pour renforcer l'efficacité des actions, sont encore possibles. Fort de l'enseignement tiré des essais et des expérimentations, le Département souhaite réduire les consommations d'eau dans les collèges et les centres d'exploitation. Faire des économies d'énergie en se projetant au-delà de ce que la loi exige, et systématiser le recours aux Energies renouvelables (EnR) afin d'augmenter leur part dans la consommation énergétique totale.

Conjointement à cet effort qui participe à la volonté de proposer un service public de qualité aux Saône-et-Loiriens, le Département est engagé dans la réalisation du Plan de mobilité de la collectivité, pour l'heure largement dominé par l'usage de la voiture individuelle.

Eau et énergie : un nouveau cap à atteindre

Au-delà de suivre et de produire « autrement », la réalisation du Plan environnement appelle à une considération supplémentaire : cibler les éléments corrigibles de suite pour être efficace rapidement. Ce qui aura le double avantage d'impliquer les usagers des lieux et les agents. La sensibilisation des usagers et des agents pour passer de l'indifférence à une démarche proactive reliée à des objectifs, fait actuellement défaut. Elle constitue une fiche action à part entière du Plan environnement.

Les efforts déployés pour faire grandir l'écoresponsabilité de la collectivité porteront sur 5 postes clef :

• Lutter contre le gaspillage de l'eau potable

- Equiper les sanitaires des collèges de matériels hydroéconomiques et installer des fontaines d'eau fraîche dans les bâtiments administratifs pour le remplissage des bouteilles d'eau
- Généraliser les bonnes pratiques pour l'arrosage de la végétation, des pelouses et le lavage des véhicules et des engins, se fixer des objectifs en termes de volumes d'eau pluviale récupérés
- Mettre en place une maintenance préventive régulière des bâtiments et des installations de récupération de l'eau de pluie

• Favoriser l'infiltration des eaux de pluie et la végétalisation des espaces

- Fixer des objectifs de réduction des surfaces imperméables, d'extension des surfaces de pleine terre, d'infiltration d'eau à la parcelle et de réintroduction des végétaux qui génèrent de l'ombrage dans les cours et protègent les bâtiments de la surchauffe

• Etre ambitieux sur le thermique d'hiver et précurseur sur le thermique d'été et les Energies renouvelables (EnR)

- Réaliser les diagnostics thermiques des bâtiments et de leurs usages fonctionnels en amont de leur rénovation, nécessairement programmée en fonction des urgences et des crédits disponibles
- Accélérer le Plan leds en remplacement des éclairages traditionnels
- Mettre à jour le référentiel des bâtiments neufs en l'enrichissant de nouveaux objectifs techniques et chiffrés en faveur de l'environnement
- Disposer d'un parc immobilier propre et respectueux de l'environnement qui comprend par choix stratégiques, des constructions autosuffisantes en énergie
- Adopter une nouvelle stratégie par rapport au développement des Energies renouvelables (EnR) : analyser les besoins, les usages, et contractualiser pour limiter les frais de maintenance et garantir le retour sur investissements

• Réduire l'impact climatique du patrimoine et des services

- Compléter le Bilan carbone patrimoine et services afin de réduire les Gaz à effet de serre (GES) générés par les bâtiments et les activités liées aux compétences du Département parmi lesquelles, les chantiers de construction et d'aménagement qui représentent chaque année des investissements conséquents

- **Sensibiliser à l'éco-responsabilité, mobiliser les collaborateurs dans le cadre d'un suivi rigoureux des données**

- Former les équipes techniques et d'entretien mobiles ou en place à l'éco-responsabilité
- Définir un parcours de sensibilisation des agents, par modules et par thèmes, communiquer sur les indicateurs
- Mettre en place un plan de communication et des temps d'animation répartis sur l'année

ACTIONS PRIORITAIRES ET DÉFIS À RELEVER	
ÉCONOMISER l'eau	Limitier le gaspillage de l'eau dans les Bâtiments existants et les bâtiments neufs. Agir sur de nouveaux objectifs par rapport à la récupération d'eau, réduire les surfaces imperméables telles que les parkings, les cours d'écoles, et réintroduire les végétaux
ÉCONOMISER l'énergie	Limitier les déperditions énergétiques des bâtiments. Etre plus ambitieux sur le thermique d'hiver et précurseur sur le thermique d'été. Mener une démarche prospective pour penser par choix stratégiques, certains bâtiments dans 30 ans en mettant au cœur le bien-être de leurs occupants
SYSTÉMATISER le recours aux Energies renouvelables (EnR)	Adapter les solutions disponibles sur le marché aux besoins et aux usages qui diffèrent selon les sites. S'interroger sur les meilleurs moyens et outils disponibles dans le cadre d'une démarche qui vise à privilégier les EnR dans le mix énergétique
VALORISER ET RÉDUIRE les déchets	Réinterroger la gestion des déchets au sien de la collectivité pour progresser dans leur valorisation et leur réduction
MOBILISER les agents dans le cadre d'une démarche de sensibilisation proactive	Donner à vivre la démarche d'éco-responsabilité engagée comme un challenge à part entière porté par les élus et la direction générale

Accélérer la transition énergétique du territoire pour qu'elle profite à un plus grand nombre de Saône-et-Loiriens

Le Plan environnement vient renforcer la lutte contre la précarité énergétique et accroître la transition énergétique du territoire. Les Saône-et-Loiriens, mais également l'artisanat local seront les premiers bénéficiaires de la priorité donnée à la rénovation thermique des logements.

Le Département, chef de file de l'action sociale, agit au côté des pouvoirs publics et des territoires³ afin de réduire la facture énergétique des propriétaires les plus modestes. Mais, la réalisation du Plan environnement renforce cet objectif car le réchauffement climatique renforce les inégalités.

Le Plan environnement représente l'opportunité d'imaginer et de créer de toute pièce un nouveau dispositif d'aides ambitieux et intelligent pour répondre à un quadruple objectif :

³ Conformément au Règlement pour la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et à l'adoption du nouveau règlement des aides départementales à l'amélioration de l'habitat

Les économies d'énergie, un axe privilégié de la politique départementale

- **Mettre en œuvre une action ciblée envers les plus vulnérables** et les accompagner au mieux dans la constitution de leur dossier de demande d'aides, souvent complexe à mettre sur pied en raison de l'imbrication des financements à mobiliser

- **Agir sur la remise à niveau énergétique du patrimoine bâti à l'échelle du territoire** en proposant des financements à un plus large public, avec ou sans obligation de bouquet de travaux

- **Revaloriser toutes les aides et viser la performance énergétique** pour des logements confortables, peu consommateurs d'énergie et une faible facture énergétique.

- **Mettre en place une aide à la décision destinées aux petites copropriétés** qui prédominent dans les centres-bourgs et contribuent lorsqu'elles sont rénovées, au dynamisme des territoires.

Le Plan environnement introduit un objectif de résultats à atteindre. Et pour aller dans ce sens, le Département s'est entouré d'acteurs experts dans leur domaine. A ses côtés, la Maison de l'habitat et du logement (MDHL) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) interviennent déjà au plus près des propriétaires occupants pour apporter conseils et expertise technique.

Pour faire émerger les Energies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique du territoire, réussir la transition énergétique du territoire, et au final, contribuer à l'effort national de réduction des Gaz à effet de serre (GES), le Département de Saône-et-Loire soutiendra largement les particuliers et les territoires dans leurs projets, y compris dans leurs projets de production. Il recrutera prochainement un nouveau conseiller EnR qui viendra compléter les effectifs et les capacités de l'Agence technique départementale (ATD).

Ce nouveau programme à la faveur des économies d'énergie, plus complet, efficace et performant, nécessitera de recourir à des entreprises certifiées RGE (Reconnu garant de l'environnement). Il intervient d'urgence pour faire face à la crise économique qui se dessine derrière la crise sanitaire. Relancer l'économie du territoire et l'activité des artisans et des petites entreprises Saône-et-Loiriennes stoppée nette pendant pratiquement deux mois en raison de la pandémie Covid-19 !

Les aides à l'adaptation des logements en quelques lignes, c'est :

⑤ 5 ENGAGEMENTS MAJEURS

- Proposer des dispositifs intelligents et efficaces qui **facilitent le parcours des particuliers**

- **Valoriser le montant des aides**, surtout pour les plus modestes

- Offrir **au plus grand nombre de propriétaires Saône-et-Loiriens** d'être soutenus

- Créer de toute pièce Qualirénov'71 **pour faire germer les projets qualitatifs et la performance énergétique** sur le territoire

- Mettre en place **une aide à la décision des petites copropriétés** pour accélérer la rénovation des logements

② 2 ACTIONS STRUCTURANTES

- **Faire travailler les entreprises Saône-et-Loiriennes certifiées RGE** (Reconnu garant de l'environnement)

- **Stimuler la relance économique du territoire** nécessaire en raison de la pandémie Covid-19

① 1 ACTION PROTOTYPE

- **Inciter le recours et la production d'Energies renouvelables (EnR)** pour faire en sorte que ces énergies non-polluantes représentent une part significative des énergies utilisées sur le territoire

① ET AUSSI...

- **Proposer une rénovation pérenne et ambitieuse sur le thermique d'hiver, d'été, et la qualité de l'air dans les logements**

- **Participer à la revitalisation des centres-bourgs**, des centres villes et des quartiers en déprise

- **Contribuer à l'effort commun de réduction des Gaz à effet de serre**

ACTIONS PRIORITAIRES ET DÉFIS À RELEVER

RÉDUIRE les charges des propriétaires très modestes	Mettre en place un suivi de la précarité énergétique sur le territoire : former les travailleurs sociaux à la sensibilisation des plus fragiles aux aides en place pour réduire leur facture d'énergie
AMÉLIORER le confort thermique des logements de Saône-et-Loire	Relever le niveau de performance énergétique des logements sur le territoire : offrir aux propriétaires occupants et aux petites copropriétés d'agir sur tous les leviers d'économie, de l'isolation à la haute performance énergétique en passant par les énergies renouvelables (EnR)
SOUTENIR La rénovation énergétique des bâtiments publics	Réduire l'empreinte énergétique du territoire, donner la priorité aux bâtiments énergivores
DÉVELOPPER l'utilisation des Energies renouvelables (EnR) par les collectivités	Accélérer la performance énergétique du territoire : accompagner et soutenir prioritairement les investissements liés aux énergies non-polluantes

Valoriser nos cœurs de biodiversité et créer un maillage vert

Le Département fait de la protection des paysages, de la faune et de la flore, un levier indispensable de son action en faveur de l'environnement. Aux côtés des touristes, les Saône-et-Loirien(ne)s sont les premiers bénéficiaires de cette politique verte qui va encore progresser pour valoriser la diversité des espèces et des milieux qui les abritent.

Protéger les espaces remarquables et la biodiversité qu'ils abritent

Le Département joue un rôle essentiel dans la préservation des paysages d'exception. Pour la plus grande fierté des Saône-et-Loirien(ne)s, il assure la valorisation du site emblématique de Solutré Pouilly Vergisson labellisé Grand site de France. Une distinction qui récompense la qualité de la gestion environnementale des espaces dans un objectif patrimonial, pédagogique et écotouristique autant qu'elle renforce l'attractivité de la Saône-et-Loire.

Le Département participe à l'acquisition et à l'entretien de sites menacés ou d'une grande richesse faunistique ou floristique. En les labellisant Espaces naturels sensibles (ENS), le Département répond à trois défis de notre siècle : préserver les espaces remarquables de l'urbanisation, limiter la disparition des espèces et sensibiliser à l'environnement. Restaurés et aménagés avec précaution pour éviter de perturber l'équilibre des lieux, ces sites jalonnés de parcours pédagogiques, sont ouverts à tous. Des visites commentées sont proposées aux groupes et aux scolaires. Les ENS de Saône-et-Loire étant pour partie intégrés au réseau Natura 2000 ou classés en réserves naturelles, le Département est un partenaire incontournable des grands réseaux protégés français qu'il soutient de longues dates financièrement.

Le Département souhaitant fixer un nouveau cap à cette politique identitaire, un nouveau Schéma de préservation, de gestion et d'interprétation des ENS

est en préparation. A l'objectif de sauvegarder des cœurs de nature remarquables, s'ajoute celui de valoriser la diversité géographique des territoires comme élément fondateur de son identité. Pour franchir cette nouvelle étape, le Département s'appuiera sur une politique volontariste de soutien à l'aménagement et à la gestion des espaces de qualité pour leur labellisation sous réserve de leur ouverture au grand public dans le cadre d'un programme d'animation rénové.

Reconquérir la biodiversité du quotidien en créant un maillage vert

En cohérence avec cette nouvelle politique au bénéfice des sites naturels remarquables, le Département souhaite conduire et encourager la restauration de puits naturels à carbone. Il se projette sur la création d'un réseau vert maillé profitable à la diversité des espèces, dans un objectif de redécouverte du territoire par les Saône-et-Loirien(ne)s.

Terre d'agriculture, la Saône-et-Loire est largement façonnée par la filière agricole qui participe à son essor économique. Elle constitue un héritage porteur de sens dans le cadre de la réalisation du Plan environnement du Département et plus encore d'un Plan nature.

La réussite de cet objectif ambitieux se concrétisera par la plantation symbolique de 600 000 arbres ! Elle suppose de mobiliser tous les espaces disponibles afin de créer un maillage vert à l'échelle du territoire,

combinant le patrimoine foncier du Département, les ENS et dans l'idéal avec l'appui des communes, les espaces de loisirs qui privilégient un équilibre retrouvé entre entretien des espaces verts et biodiversité.

Le Département soutiendra la reconquête des milieux fragilisés et des friches urbaines, la plantation de haies bocagères et d'arbres isolés remarquables remis à l'honneur sur les places, dans les champs et les prairies. Il favorisera l'expérimentation de l'agroforesterie qui protège les parcelles de l'assèchement ou du ruissellement. Cette nouvelle forme d'agriculture est compatible avec tous les systèmes de production agricole et sa contribution aux liens avec le territoire ne peut pas être remise en cause. L'agroforesterie se combine pleinement avec le maraîchage pour préserver la nature des sols et leur capacité à retenir l'eau. Elle protège les parcelles de la sécheresse et s'associe à bon escient avec l'élevage pour procurer de l'ombrage au bétail pendant les périodes de soleil intense.

Cet important réservoir vert sera connecté aux chemins de randonnées, autres liaisons douces et massifs forestiers. Il profitera à la migration des espèces et à la faune réfugiée des bords de route. Le Département est engagé dans la valorisation énergétique de l'herbe issue de la fauche raisonnée des bords des routes départementales. Un programme de semis de plantes nectarifères favorables aux insectes pollinisateurs complétera l'ensemble. La faune et la flore de notre quotidien, trouveront en ces lieux, de quoi se reproduire et faire barrière à la propagation des espèces envahissantes en cause dans la disparition de la biodiversité.

La réalisation de ce maillage vert, met l'accent sur la nature qui combine des fonctions économiques, sociales, écologiques, et pédagogiques. Ce maillage vert correspond au positionnement de la Saône-et-Loire. Il jouera un rôle fondamental dans l'atténuation du réchauffement climatique.

Le Plan nature en quelques lignes, c'est :

① 1 ENGAGEMENT MAJEUR

- Planter **600 000 arbres d'ici 2030 !**

③ 3 ACTIONS STRUCTURANTES

- **Multiplier par 10 le nombre d'ENS labellisés** d'ici 2025
- Multiplier par 2 le nombre de visites commentées d'ici 2022

① 1 ACTION PROTOTYPE

- Expérimenter **la plantation d'espèces favorables aux insectes pollinisateurs et à la biodiversité le long des routes départementales** et sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité

② ET AUSSI...

- **Multiplier par 6 le nombre d'hectares rendus à la nature** d'ici 2028
- Planter **1 arbre pour chaque entrée en sixième** jusqu'en 2025, 5 500 arbres/an, 27 500 arbres
- Planter **15 km de haies chaque année pendant 10 ans**, représentant plus de 225 000 €/an investis pour maintenir les services rendus par la nature et les écosystèmes
- Lancer le concours Agriforêt afin **d'expérimenter l'agroforesterie** en partenariat avec des agriculteurs volontaires

Valoriser nos cœurs de biodiversité et créer un maillage vert

ACTIONS PRIORITAIRES ET DÉFIS À RELEVÉR	
S'ENGAGER dans un programme de labellisation des Espaces naturels sensibles (ENS)	Doubler le nombre d'ENS départementaux. Soutenir et accompagner les projets des acteurs locaux et des collectivités pour accroître la superficie des espaces consacrés à la nature
PLANTER massivement pour créer un réseau vert maillé	Favoriser l'absorption du carbone : valoriser les superficies foncières du Département en plantant massivement des arbres. Créer un maillage vert à l'échelle du territoire pour favoriser la diversité des espèces et faire écran de chaleur en période de canicule
FAVORISER la biodiversité sur les bords de route	Réintégrer la flore favorable aux insectes pollinisateurs sur les bords des routes départementales. Préserver la faune et la flore des lieux. Faire barrière aux espèces invasives.
ENCOURAGER les opérations de renaturation des espaces urbains délaissés et fragilisés	Accompagner les territoires et les associations qui s'approprient les enjeux de la diversité et de la libre circulation des espèces pour verdir les espaces fragilisés, délaissés, les cimetières, les parkings
EXPÉRIMENTER l'agroforesterie à grande échelle	Lancer le concours Agriforêt en partenariat avec la Chambre d'agriculture et des agriculteurs volontaires pour s'engager de manière très concrète dans l'évolution souhaitable des pratiques culturales en raison du changement de climat en cours
VALORISER les haies bocagères	Soutenir la plantation de haies bocagères, éléments identitaires des paysages de Saône-et-Loire qui participe à la préservation des sols, de la biodiversité et protège les animaux domestiques durant les grandes chaleurs

Maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau

Le Département consacrera pratiquement 5 M€ par an jusqu'en 2030 à la politique de l'eau devenue un sujet majeur pour les collectivités et le territoire dans un contexte où le changement climatique va prendre une place prépondérante dans la vie des Saône-et-Loiriens.

Rationaliser les besoins d'approvisionnement en eau

Le Département de Saône-et-Loire joue un rôle majeur dans l'animation et la mise en œuvre d'une gestion collective de l'eau nécessaire à la vie, indispensable aux usages domestiques, à l'agriculture et à l'activité économique locale. Le Plan environnement du Département s'insère dans cette politique pour répondre et se positionner sur les enjeux d'avenir et d'attractivité du territoire dans le cadre de partenariats forts avec les syndicats d'eau, les collectivités et les Agences de l'eau.

La quantité de l'eau sera l'un des indicateurs les plus observés dans les années à venir en raison de l'inégale répartition de l'eau sur le territoire et de sa provenance à 80 % de nappes superficielles.

De ce fait, **le Plan environnement du Département met l'accent sur deux problématiques centrales : la recherche de nouvelles ressources et l'interconnexion des réseaux.**

Le portage et la mise en œuvre de ces deux chantiers structurants pour l'avenir des Saône-et-Loiriens représentent un effort budgétaire conséquent.

0,4 M€ seront investis pour tester les nappes profondes et sécuriser l'approvisionnement en eau des six territoires riverains de la Loire rassemblant 41 000 habitants. 0,55 M€ seront provisionnés sur 10 ans pour intervenir en soutien des besoins plus ponctuels des collectivités. Tandis que 7,5 M€ sur 10 ans seront consacrés aux études lourdes à mener au profit des grands projets d'interconnexion Val de Loire, Val de Grosne et Guye, ainsi que Saône et Loire préconisés au Schéma départemental.

Au-delà de garantir la gestion durable de la ressource en eau, le Département donnera également un coup d'accélérateur à la modernisation des réseaux d'eau

potable (1,12 M€/an) et d'assainissement (2,3 M€/an). Ces actions profiteront à toutes les collectivités et à tous les habitants. L'objectif est de maintenir voire améliorer le niveau d'efficacité physique des réseaux.

Favoriser l'infiltration à la source et les économies d'eau

Le changement climatique accentue les problèmes environnementaux liés à l'urbanisation, tel que le ruissellement. Le Département a donc décidé de soutenir plus avant les projets de gestion des eaux pluviales privilégiant l'infiltration des eaux de pluie à la source (3,5 M€ jusqu'en 2030).

De même, afin de favoriser la création de réservoirs naturels, la politique de l'eau départementale s'enrichit de deux nouveaux axes largement plébiscités par les Agences de l'eau pour leur effet bénéfique sur le rechargement des nappes d'eau profondes : le soutien à la dés-imperméabilisation des sols (0,3 M€) et à la restauration des cours d'eau (0,15 M€/an).

Enfin, parce que couvrir les besoins de tous, c'est aussi limiter la pression sur la ressource en eau et la consommation globale, la nouvelle politique de l'eau départementale compte plusieurs actions à la faveur des économies d'eau. Tous les usagers sont potentiellement concernés par la réduction de leur facture d'eau. Mais, en raison de la mission du Département en matière d'action sociale, les ménages défavorisés seront plus particulièrement ciblés.

Le Département interviendra aussi auprès des agriculteurs pour qui l'eau est une ressource précieuse. L'équipement des foyers en kits d'économie d'eau et le soutien aux agriculteurs, soit pour l'expérimentation de nouvelles techniques alternatives telles que l'agroforesterie compatible avec l'agriculture raisonnée, soit pour la récupération de l'eau de pluie ou l'utilisation rationnelle de la ressource brute, sont les pistes soulevées avec la Chambre d'agriculture.

Maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau

La nouvelle politique de l'eau en quelques lignes, c'est :

① 1 ENGAGEMENT MAJEUR

- Impulser **une politique ambitieuse et structurelle** au profit de l'eau en consacrant 5 M€/an

② 2 ACTIONS STRUCTURANTES

- Rechercher **1 nouvelle ressource pour couvrir les besoins du secteur de la Loire**
- Réaliser **2 interconnexions structurantes pour sécuriser un maximum d'usagers**

③ 1 ACTION PROTOTYPE

- S'engager dans un programme de **réduction des surfaces imperméabilisées** sans plus d'utilité, pour faire face aux épisodes de sécheresse plus fréquents

④ ET AUSSI...

- Fournir **des kits d'économie d'eau** aux ménages défavorisés pour réduire leur consommation et leur facture d'eau
- Soutenir l'installation de **récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers**
- Soutenir **la récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement du bétail**
- **Faire valeur d'exemple** pour la gestion de l'eau au sein de la collectivité

ACTIONS PRIORITAIRES ET DÉFIS À RELEVER

IDENTIFIER de nouvelles ressources pérennes	Sécuriser l'approvisionnement en eau dans les secteurs en tension situés à l'ouest du département. Chercher de nouvelles ressources dans les nappes profondes
RÉALISER deux grandes interconnexions de réseaux	Garantir la distribution de l'eau dans les secteurs en tension identifiés par le Schéma départemental
ECONOMISER l'eau	Réduire les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel : 1. Sensibiliser les foyers défavorisés, leur permettre de réduire leur facture d'eau dans le cadre de leur suivi par les travailleurs sociaux du Département 2. Soutenir les territoires dans leurs projets de réutilisation des eaux usées traitées
ADAPTER l'Observatoire départemental de l'eau aux nouveaux défis de l'eau	Enrichir l'Observatoire de nouvelles données liées au changement climatique et à son impact sur les milieux aquatiques. Coproduire des savoirs climatiques locaux pour analyser et anticiper sur les risques de pénuries d'eau dans les territoires
ACCOMPAGNER la gestion pérenne des ressources en eau	Développer une gestion durable de la qualité de l'eau, le suivi et la connaissance pour réduire les pollutions à la source. Poursuivre l'accompagnement des communes et de leurs groupements pour un développement équilibré du territoire

<p>ADAPTER l'ingénierie de l'eau aux nouveaux enjeux et besoins</p>	<p>Adapter le conseil et l'appui du Département aux enjeux et aux besoins des territoires, notamment dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement</p>
<p>SOUTENIR la recherche de nouvelles ressources</p>	<p>Sécuriser l'approvisionnement futur de la ressource en eau dans les territoires du Val de Saône</p>
<p>SOUTENIR l'amélioration des réseaux et des ouvrages d'eau potable</p>	<p>Optimiser la performance des services d'eau potable</p>
<p>SOUTENIR l'amélioration des réseaux et des ouvrages d'assainissement</p>	<p>Optimiser la performance des services d'assainissement</p>
<p>SOUTENIR la lutte contre le ruissellement</p>	<p>Maîtriser les phénomènes de ruissellement et leurs conséquences par un changement de pratiques d'occupation des sols et des aménagements hydrauliques adaptés</p>
<p>LIMITER l'imperméabilisation des espaces publics et encourager leur desimperméabilisation</p>	<p>Favoriser l'infiltration à la source pour le rechargement des nappes en réduisant les surfaces imperméables :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Privilégier des revêtements filtrants pour les routes, les trottoirs, les parkings 2. Rendre les sols à la nature. 3. Financer les diagnostics d'infiltration des bâtiments et surfaces déjà aménagées
<p>SOUTENIR la restauration de la morphologie naturelle des cours d'eau</p>	<p>Recouvrer les fonctions naturelles de stockage des cours d'eau, rétablir les conditions de leur fonctionnement naturel qui favorise la biodiversité et le rechargement des nappes</p>
<p>SOUTENIR le stockage de l'eau pluviale par les agriculteurs</p>	<p>Soutenir la récupération de l'eau de pluie ou l'utilisation rationnelle de la ressource brute pour des usages agricoles</p>
<p>SOUTENIR la récupération de l'eau pluie par les particuliers</p>	<p>Soutenir la récupération de l'eau de pluie dans le cadre du respect des contraintes sanitaires pour des usages domestiques</p>

Encourager des mobilités quotidiennes moins polluantes

Le Département est engagé de longue date dans une politique active de déploiement des voies vertes qui répond aux enjeux d'aménagement du territoire, d'attraction touristique et d'amélioration du cadre de vie des Saône-et-Loiriens. L'articulation du prochain Schéma directeur des voies vertes avec le Plan environnement offre d'encourager les Saône-et-Loiriens à pratiquer le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

Doter le territoire d'un réseau de voies vertes unanimement reconnu

Après trois schémas directeurs successifs pour dynamiser l'économie touristique locale en développant le réseau des voies vertes et bleues, le Département a désormais atteint l'objectif qu'il s'était fixé. Le réseau structurel des voies vertes de Saône-et-Loire propose 280 km d'itinéraires, dont 55 km de Voies bleues et 63 km labellisés Tourisme et Handicap, répartis sur quatre axes stratégiques :

- **La Voie bleue** le long de la Saône, dénommée Voie bleue Moselle-Saône à vélo
- **La Voie bressane**, sur l'axe Chalon-sur-Saône / Louhans / Lons-le-Saunier
- **Le Canal du centre**, entre Chalon-sur-Saône et Digoïn
- **L'itinéraire Loire**, sur l'axe national V71 en amont de la renommée Loire à vélo.

Aujourd'hui, les infrastructures de Saône-et-Loire dont la fréquentation annuelle avoisine le million de passages, sont unanimement reconnues. Le Département reste néanmoins très sollicité par les territoires afin de réaliser de nouvelles sections. Pour conserver les effets positifs sur l'image et l'attractivité du territoire, il doit de plus renforcer sa politique d'entretien. Le Département est donc engagé dans la réalisation d'un nouveau schéma des voies vertes qui, pour répondre aux enjeux du Plan environnement, ne sera plus uniquement centré sur la mobilité liée aux loisirs considérant que le vélo est un moyen de transport à part entière.

Adapter les voies vertes pour leur usage dans le cadre des déplacements quotidiens

La réalisation du Plan environnement du Département, les initiatives locales et les remontées des besoins et usages en matière de déplacements doux, introduisent de nouvelles perspectives. Le futur schéma départemental des voies vertes a pour objectif de mailler le territoire autour d'axes ayant un intérêt stratégique départemental voire interdépartemental. Il prend aussi en compte l'intérêt local, la mobilité de courte distance et les déplacements quotidiens pour les loisirs bien sûr, mais aussi pour faire ses achats ou se rendre à son travail.

54 % des actifs de Saône-et-Loire⁴ habitent à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail. 63 % des habitants résident à moins de trois kilomètres d'un ensemble relativement complet de services et de commerces de proximité. Ils sont 75 % à moins de cinq kilomètres et 29 % à moins d'un kilomètre.

La pratique du vélo reste faible sur le territoire. Aucune catégorie d'occupation principale ne se dégage vraiment. Chaque territoire est unique. Mais, pour faire du vélo, il faut en posséder un. Il faut aussi des services et des itinéraires moins exposés au trafic routier, plus directs vers les centres bourgs, les grands équipements ou les parkings relais. Il faut en outre pouvoir s'appuyer sur un réseau d'ateliers de proximité pour la réparation, l'entretien et l'animation autour du vélo, secteur d'activité qui profite pleinement aux salariés en insertion professionnelle.

⁴ Données représentatives du territoire d'étude de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne : CU Le Creusot -Montceau-les-Mines, CA Le Grand Chalon, CC Sud Côte Chalonnaise et CC Grand Autunois Morvan

Le Département présentera son nouveau schéma des voies vertes en décembre. Environ 150 km de voies nouvelles seront étudiés représentant un investissement d'1,5 M€ par an. Le Département en profitera pour valoriser et soutenir les projets des territoires favorisant les déplacements du quotidien à vélo.

Pour donner un sens très concret à sa volonté de participer à la transformation en profondeur des comportements qui ne sont pas sans incidence sur la qualité de vie sur le territoire, le Département met en place le chèque vélo de Saône-et-Loire. Au moment

même où mettre l'accent sur les déplacements non-polluants permet aussi de respecter les gestes de sécurité en période de confinement. D'une valeur de 500 € pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE) ou de 200 € pour l'achat d'un vélo de ville, le chèque vélo de Saône-et-Loire est destiné aux habitants et aux petites entreprises du territoire inscrites dans une démarche de Plan de déplacements inter-entreprises ou porteuses d'une démarche de promotion de l'usage du vélo pour les déplacements professionnels.

Le Plan Tous à vélo en quelques lignes, c'est :

① 1 ENGAGEMENT MAJEUR

- Mettre en place **le chèque vélo de Saône-et-Loire** destiné aux habitants et aux petites entreprises du territoire d'une valeur significative de 500 € pour l'achat d'un Vélo à assistance électrique (VAE) ou de 200 € pour l'achat d'un vélo de ville dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 500 000 €

② 2 ACTIONS STRUCTURANTES

- Soutenir **la connexion du réseau de voies vertes aux centres-bourgs**, grands équipements et parking relais
- **Renforcer l'utilisation des voies vertes pour les déplacements quotidiens**

Sensibiliser grand public et scolaires à l'importance de l'environnement dans notre vie

Le Département de Saône-et-Loire fait de l'éducation au développement durable, l'une de ses priorités. Mais, dans un contexte où le Plan environnement a vocation à accélérer la prise de conscience, plusieurs questions refont surface : comment sensibiliser les plus jeunes au défi climatique ? Comment les inciter à devenir acteurs de l'environnement et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets ?

Sensibiliser à l'environnement, on a tous à y gagner !

Le Centre Eden et le Lab 71 sont les deux équipements culturels du Département, plus particulièrement dédiés à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable. Chaque année, Le Centre Eden réalise environ 6 000 journées enfants et accueille 1 200 adultes, tandis que plus de 5 000 enfants visitent le Lab 71.

La sensibilisation des scolaires à l'importance de la biodiversité, mais aussi du grand public par l'intermédiaire de l'espace muséographique, représente le premier angle de découverte du Centre Eden. A cela s'ajoutent des activités plus ciblées telles que les Escapades nature. Les expositions permanentes, temporaires et les aménagements présentés dans le parc contribuent également à illustrer le propos.

Lieu de diffusion de la culture scientifique, le Lab 71 met à la portée d'un public essentiellement scolaire, la science, la technique et les grandes découvertes. Il organise aussi des ateliers d'éveil à la nature et au réchauffement climatique, intervenant depuis peu, directement dans les collèges pour soutenir et valoriser les démarches E3D (Education au développement durable).

Dans un contexte de changement important des pratiques culturelles et de développement du numérique, le Département est engagé dans une étude marketing au profit d'une plus grande cohérence des actions de ses deux équipements dédiés à l'environnement.

En complément de cette offre culturelle qui a vocation à se renforcer pour s'ouvrir davantage aux familles, le Département intervient aussi dans les collèges en renfort des parcours de l'Education nationale. Dans le cadre de son appel à projets, il est ainsi à l'origine d'actions éducatives dans les domaines de l'avenir, la santé, la citoyenneté et l'environnement.

Enfin, dans le but d'impulser une action plus ambitieuse d'éducation citoyenne et de mobiliser les collégiens sur de vrais projets pour leurs établissements, le Département vient de créer, il y a moins d'un an, le Conseil départemental des jeunes de Saône-et-Loire. La préservation de l'environnement inspire la jeune génération qui n'a pas manqué de faire plusieurs propositions originales.

Faire des collèges, des lieux engagés en faveur de l'environnement

La plupart des actions proposées dans le Plan environnement du Département ne laisseront pas les collégiens indifférents. Si l'on considère que ceux-ci passent plus de 3 heures par jour devant des écrans, isolés du monde réel, toutes les raisons sont bonnes pour les rapprocher de la nature. Le Plan nature que le Département s'apprête à lancer, pour reverdir nos espaces, offrir de bouger librement et dépenser de l'énergie, y contribuera pleinement.

En se donnant l'objectif de signer prochainement la Charte Villes & Territoires sans perturbateurs

endocriniens, le Département s'engage à relever le défi qui s'impose à une terre d'élevage et d'agriculture renommée. Avec le Plan environnement et plus encore dans un contexte de pandémie, le Département souhaite privilégier une alimentation de qualité, dont on connaît l'origine, dans les restaurants des collèges. Favoriser le local, c'est aussi de préserver l'environnement en diminuant l'impact lié à la production et au transport des produits. Une meilleure connaissance des agriculteurs, des artisans et des entreprises Saône-et-Loiriennes s'impose pour mettre en face, offre, demande et optimisation de la logistique pour davantage soutenir leur développement.

Mieux consommer, c'est aussi moins gaspiller ! La nourriture bien sûr, mais aussi l'eau, le papier et l'énergie qui nous chauffe et nous éclaire. Recycler et valoriser nos déchets. Venir à vélo lorsque les conditions sont réunies et que l'on habite à moins de 3 kilomètres.

Le sujet du manger local est prépondérant dans le projet d'ensemble que le Département souhaite impulser avec le Conseil départemental des jeunes (CDJ). Mais, bien d'autres axes sont à l'ordre du jour du Plan Eco-collèges qui crée les conditions d'un plus grand respect de l'environnement et du cadre de vie au sein même de ces établissements.

Le Plan Eco-collège en quelques lignes, c'est :

③ 3 ENGAGEMENTS MAJEURS

- **100 % des collégiens équipés de gourdes d'eau durable et réutilisables en 2021**
- **100 % des collégiens utilisateurs du vélo équipés de kit de sécurité en 2023**
- **100 % des collèges équipés de matériels hydroéconomes d'ici 2023**

③ 3 ACTIONS STRUCTURANTES

- **85 % des collèges consommateurs de produits locaux d'ici 2022**
- **Zéro plastiques dans la restauration collective d'ici 2022**
- **60 % de produits locaux dans les assiettes d'ici 2024**

② 2 ACTIONS PROTOTYPES

- **10 % des économies d'eau et d'électricité réalisées à partir des éco-gestes décidés par le CDJ, reversées aux écoles de Mayotte dès 2022**
- **3 jardins de pluie à vocation pédagogique aménagés d'ici 2026**

② ET AUSSI...

- **2/3 du parc des bâtiments diagnostiqués et rénovés de manière exemplaire d'ici 2028**
- Engager les démarches pour faciliter **l'installation des jeunes maraîchers sur le territoire**

Animer les échanges et valoriser les initiatives pour l'environnement

Le Plan environnement, c'est aussi trois événements majeurs

pour sensibiliser, soutenir et accélérer les dynamiques de transition auprès de tous les Saône-et-Loiriens :

- **Un forum Agriculture et changement climatique** pour échanger, démontrer, former et répondre à la sollicitation des agriculteurs et des producteurs d'être accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques
- **Des trophées de l'environnement** pour favoriser les initiatives locales des particuliers, des jeunes, des associations et des entreprises qui participeront à relever les défis du changement climatique. Soutenir les projets les plus innovants et faire de la Saône-et-Loire, un territoire à l'avant-garde des initiatives pour l'environnement.
- **La signature de la charte Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens** pour témoigner des engagements du Département de Saône-et-Loire et des enjeux sous-jacents de sa démarche vertueuse.

ACTIONS PRIORITAIRES ET DÉFIS À RELEVER

REDONNER une place à la nature dans les collèges	Recréer les liens avec la nature. Aménager en concertation avec les collégiens et les enseignants des jardins de pluie, jardins potagers, aromatiques
OUVRIR la page facebook des petits gestes pour l'environnement	Faire connaître les gestes utiles à l'environnement, partager et faire germer les idées
LANCER la journée des ENS	Relayer l'action du Département et du Plan nature au travers d'un événement SOS ENS
MANGER local au collège	Faire en sorte que les produits locaux deviennent majoritaires dans la composition des repas servis dans les collèges. Faire signer la charte Tous à table, c'est local !
ENCOURAGER l'usage du vélo pour se rendre au collège	Encourager les mobilités propres. Réunir les conditions qui inciteront les collégiens à utiliser le vélo pour leurs déplacements de tous les jours

Soutenir les territoires, faire action commune pour l'environnement

Le Plan environnement de Saône-et-Loire offre d'avancer ensemble, Département, acteurs et territoires pour apporter des réponses innovantes, face au changement climatique. Il met en résonance les préoccupations communes et favorise les actions menées à la bonne échelle.

Le Plan environnement du Département crée de la valeur ajoutée en intervenant pour mobiliser au mieux le réseau de partenaires, relancer l'ingénierie et l'appui au développement durable des territoires et proposer un soutien accru aux solutions qui rejoignent leurs priorités.

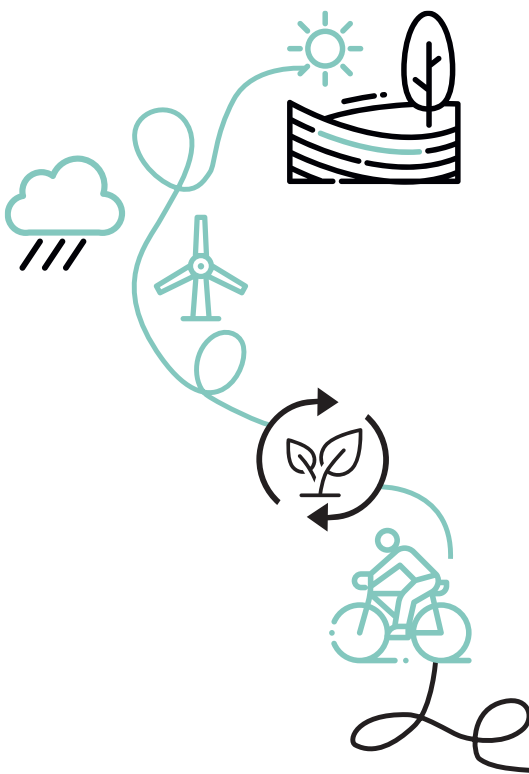
Dans le cadre de l'appel à projets des territoires, des actions complémentaires seront mises en place. Le Département viendra ainsi plus particulièrement accompagner les territoires avec :

- **Un programme d'eau complet et de nombreuses actions transversales** qui bénéficient à l'agriculture et à la biodiversité
- **Un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et de déploiement des Energies renouvelables (EnR)** avec le recrutement d'un conseiller énergie pour faciliter leur mise en œuvre.

Le règlement de l'Appel à projets sera adopté pour permettre aux territoires de candidater plus rapidement et sur deux dossiers au lieu d'un pour 2021.

Une évaluation et un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan environnement interviendront chaque année en Assemblée départementale.





Annexe

01.

02.

Annexe 01 :

Instances de travail, ateliers & groupes projets

01.

Gouvernance

- Sébastien Martin, 1^{er} VP
- Marie-Christine Bignon, 6^{ème} VP
- Frédéric Brochot, 7^{ème} VP
- Jean-Claude Becouse, 9^{ème} VP
- Catherine Amiot, CD
- Carole Chenuet, CD
- Yoann Charlot, DIRCAB
- Alex Maignot, chargé de mission cabinet
- Vincent Barbier, DGS
- Cécile Gros, DGA aux territoires
- Camille Luco, directrice de projets
Plan environnement

Ateliers & groupes projets

En raison du confinement lié à la pandémie COVID19, la plupart des ateliers ont été organisés en audio. Les groupes projets ont échangé et échangeront dans le cadre des dossiers en cours ou de leur mission d'expertise.

Le Département éco-responsable en interne

Pascal Véry, directeur DAT, pilote de l'atelier
> Emmanuelle Haug, technicienne énergie DPMG
> Régis Rolland, chargé d'opération DPMG
> Brice Jacob, technicien énergie DPMG
> Marie Duchassin, gestionnaire administrative et logistique TAS Chalon
> Christelle Roche, gestionnaire expert administratif, budgétaire et financier DIRFI
> Sabrina Laborie-Fulchic, gestionnaire financier, budgétaire et comptable DIRFI

Efficacité énergétique dans les territoires

Stéphane Bernon, directeur adjoint DAT, pilote de l'atelier
> Luc Simonet, chef de projet infrastructure DSID
> Rachel Navel, responsable pôle action habitat logement DILS
> Lydie Ratignier, conseillère conjugale et familiale DEF

Agir avec et pour les collégiens

Sandrine Dutartre, animatrice scientifique, pilote de l'atelier > Karine Duby, adjointe cheffe de service coordination budgétaire et financière DGAS > Fabienne Claudel, cheffe de service construction, restructuration et patrimoine DPMG > Pierre-Alain Billardon, chargé de projet fonctionnel du système d'information social > Catherine Dupasquier, service gestion immobilière DPMG > Patricia Thévenin, conseillère technique patrimoine DCJS

Biodiversité

Vivianne Perrier-Gritti, responsable Pôle animation DAT, pilote de l'atelier > Virginie Guenault, chef du service gestion immobilière DPMG > Quentin Rohmer, juriste DAJ > Sandrine Morèle animatrice scientifique Centre Eden > Maxime Richard, directeur DIRFI

Sensibiliser, éduquer à l'environnement

Patrick Lefeuve, directeur Centre Eden, Lab 71, pilote de l'atelier > Véronique Badet, coordinatrice politique alimentation durable Mission agriculture > Nadine Verjat, construction restructuration et patrimoine DPMG

Eau

Stéphane Bernon, directeur adjoint DAT > Didier Manière, responsable politique eau DAT

Grand site de Solutré, territoire démonstrateur

Laurent Richard, directeur Grand site de France, pilote du groupe projet > Stéphanie Beaussier, direction des archives et du patrimoine culturel > Anna Leccia, chargée de mission > Antony Lescale, directeur des Grottes d'Azé > Patrick Lefeuve, directeur du Centre Eden et du Lab 71 > Ludovic Sourbe, chef du service DPMG

Plan abeilles

Pascal Large, chef du service exploitation et énergie DPMG, pilote du groupe projet > Thierry Agron, STA Louhannais > Michel Descombes, responsable d'exploitation Chagny/Subdivision Chalonnais

Agriculture

Sylvie D'Assgnanno, responsable Mission agriculture, pilote du groupe projet > Nelly Berliat, chargée de projets Mission agriculture > Géraldine Guérin, référent des collèges DCJS > Nathalie Dussauge-Metrat, chargée de mission expertise, inspection et audit DGAS

Nouveau schéma des ENS Route et environnement Voies vertes

Pilotés par Hélène Gerber, directrice DRI et Cyril Bourgeois, directeur adjoint DRI

Commande publique

Groupe projet piloté conjointement par Gilles Boucharain, directeur DAJ et Mathilde Grass, responsable de pôle DAJ

Plan de Mobilité

Groupe projet piloté par Pascal Véry, directeur DAT

Annexe 02 :

Diagnostic territorial & enjeux liés aux changements climatiques

02

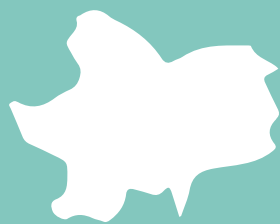
Le diagnostic territorial alerte sur les enjeux liés au réchauffement climatique et contribuera à faire évoluer le Plan environnement du Département. Le changement climatique en Saône-et-Loire, les profils air énergie et écologique du territoire, la gestion de l'eau et la part du vélo dans les modes actifs, sont présentés successivement.

L'analyse des éléments du diagnostic territorial a été réalisée à partir de l'exploitation des ressources disponibles en interne et auprès des acteurs : Région, DDT, DREAL, CAUE, Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, plateforme territoriale et régionale Opteer, Atlas des paysages en Saône-et-Loire, géoportail de la biodiversité Sigogne et portail DRIAS de Météo France.

Un département vaste, rural et organisé autour de 5 aires urbaines

La Saône-et-Loire, c'est :





8 575 km²

7^e département
devant la Marne



555 408
habitants

le Département
le plus peuplé
de Bourgogne

48^e département
devant le Doubs



de surface
agricole



3^e département
devant l'Aisne



131 km²
de vignoble

15^e département
devant la Dordogne



2 150 km²

de surface boisées

63^e département
devant le Rhône



5 aires
urbaines

MÂCON
133 000 habitants

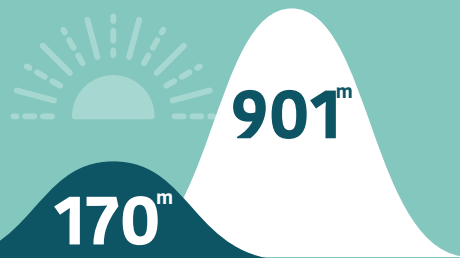
CHALON-SUR-SAÔNE
100 000 habitants

MONTCEAU-LES-MINES
45 000 habitants

LE CREUSOT
38 000 habitants

AUTUN
24 000 habitants

↑ **Point culminant**
Haut-Follin dans le Morvan



↓ **Point le plus bas**
dans la vallée de la Saône

Profil air, énergie : des résultats en lien avec la vocation agricole du territoire

Le bâtiment et le transport, les secteurs les plus consommateurs d'énergie

A climat réel, la consommation énergétique du territoire, tous secteurs confondus, hors branche énergie, exprimée en kilo tonne équivalent pétrole, est de **1 612,42 ktep** en 2016,
Ⓢ année normale du point de vue climatique.

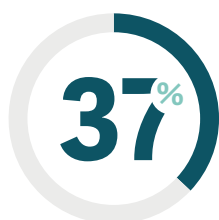
Soit en 2016,

- une consommation énergétique de 2,91 tep/habitant
- Ⓢ comparée à 2,82 en Bourgogne-Franche-Comté,
- représentant ⊕ 7,43 % par rapport à 2014,
- Ⓢ année similaire à 2020, douce du point de vue climatique,
- ⊖ 6,13 % par rapport à 2010, Ⓢ année froide du point de vue climatique
- et ⊖ 7,76 % par rapport à 2008, première année prise en compte dans les statistiques.

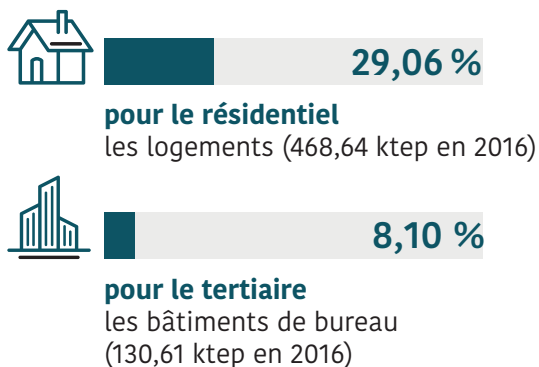
A pourcentage égal, les deux plus gros secteurs consommateurs d'énergie sont :

• LE BÂTIMENT

qui totalise un peu plus de :

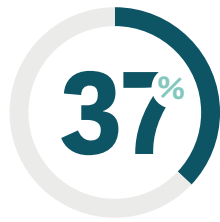


de la consommation finale (37,16%)



• LE TRANSPORT

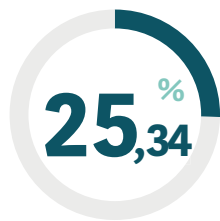
représente également un peu plus de :



de la consommation finale (37,51%)

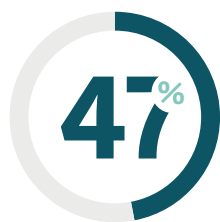
• L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET LA GESTION DES DÉCHETS

contribuent à hauteur de :

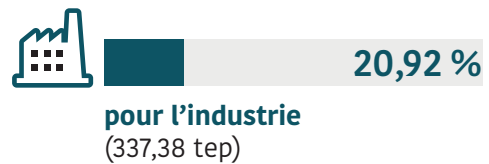


• LA CONSOMMATION EN PRODUITS PÉTROLIERS

représente plus de :



du total énergie (47,49%)



en comparaison :



Le potentiel et les objectifs de réduction de la consommation d'énergie en Saône-et-Loire tirés du scénario REPOS, sont en cours de calcul.

L'agriculture et les transports, les secteurs les plus contributeurs de Gaz à effet de serre (GES)

En 2016, les émissions territoriales s'élèvent à **5 213 414 tonnes** équivalent CO₂ (Teq CO₂).

Soit

9,4 TeqCO₂ / habitant

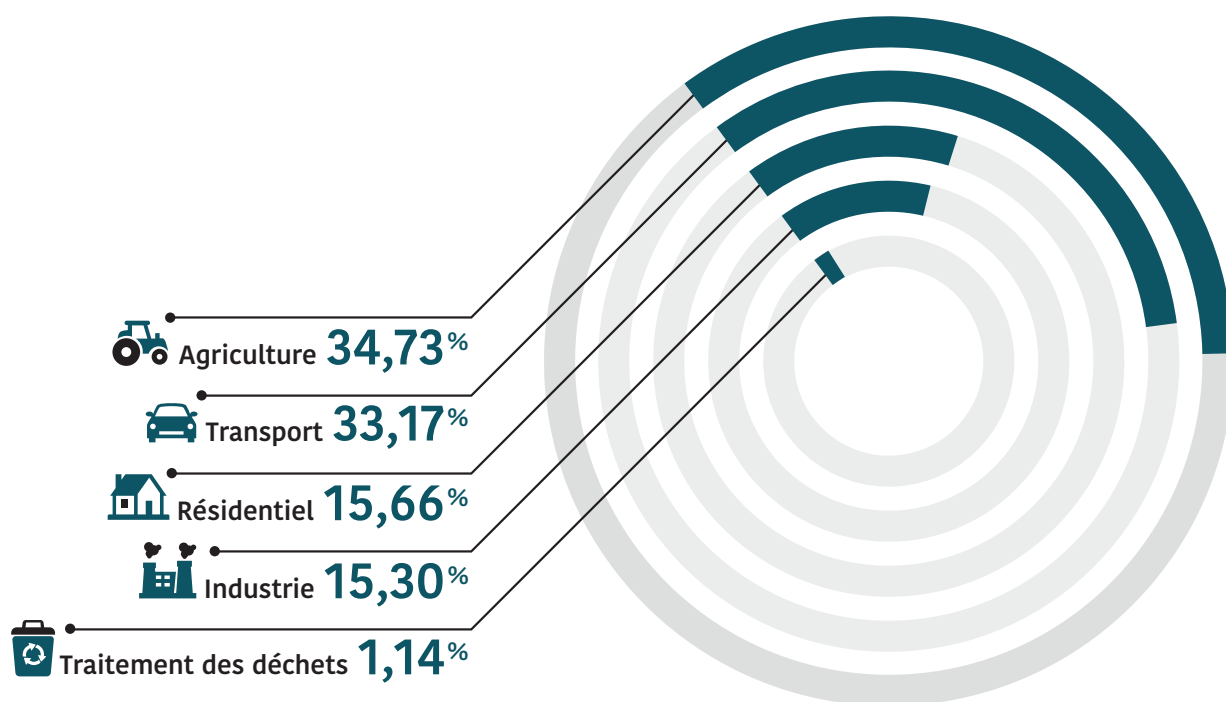
⊕ comparé à 8,2 en Bourgogne-Franche-Comté,

représentant ⊕ 3,65 % par rapport à 2014,

⊖ 9,97 % par rapport à 2008

et ⊖ 21,25 % par rapport à 2008.

Les secteurs de l'agriculture
et du transport sont les plus émetteurs de GES



Ces données sont à rapprocher de l'objectif de la France pour répondre à ses engagements nationaux : diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050. Le potentiel et les objectifs de réduction des émissions de GES en Saône-et-Loire tirés du scénario REPOS, sont en cours de calcul.

Les Energies renouvelables (EnR) : moins de 6% de l'énergie produite en BFC

La production EnR de Saône-et-Loire s'élève actuellement à :

1 012 121 MWh en 2018

Soit

⊖ de 6 % de ce qui est produit
en Bourgogne-Franche-Comté.

Avec le bois des ménages :
997,8 GWh en 2016,
soit 85,8 ktep

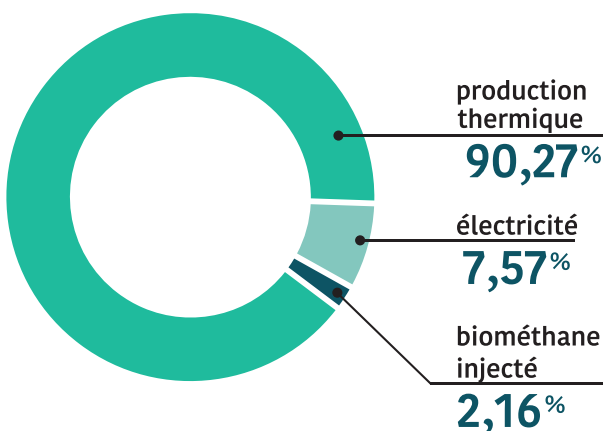
Sans le bois des ménages :
599,9 GWh en 2018,
soit 51,6 ktep

Cette production représente



de la production EnR
de Bourgogne-Franche-Comté

Répartie entre :



Elle s'illustre par la forte dépendance
du territoire aux énergies fossiles.

Le Bois-énergie pour le chauffage urbain prédomine.

En 2018, il représente **264 940,03 MWh**

Soit

44,14 % de la production EnR totale.

Il est en forte progression

avec **⊕ 47,07 % depuis 2016.**

Stable depuis 2010, la filière Bois-énergie des chaufferies agricoles et industrielles dont la plus grosse production se situe à Montchanin, représente **28,41% du total en 2018.**

Le solaire (chaleur et électricité) représente **10,02% du total EnR.** Il est en forte progression depuis 2010, année froide du point de vue climatique (+ 399,80 %).

La valorisation du Biogaz représente **5,75%** et la méthanisation (électricité et injection) **3,82% du total EnR.**

Les filières hydroélectricité, éolien, valorisation des déchets ou autre biomasse ne sont pas ou peu représentées.

Les deux plus gros secteurs de chaleur renouvelable (hors bois des ménages), sont : le Bois-énergie lié au chauffage urbain (264 940 MWh) et aux chaufferies industrielles du bois (170 148 MWh) pour **un total de 501 486 MWh produits en 2018.**

Les deux plus gros secteurs de production d'électricité sont : le solaire (48 635 MWh) et la valorisation du Biogaz (22 676 MWh) pour **un total de 76 965 MWh produits en 2018.**

Charny constitue le plus gros site d'injection de Biogaz de la Région avec **250m³ de débit injectable.**

Le potentiel et les objectifs de développement des EnR en Saône-et-Loire tirés du scénario REPOS, sont en cours de calcul.

La qualité de l'air, principalement impactée par les émissions d'ammoniac



En matière de qualité de l'air, les enjeux portent essentiellement sur :

Les émissions d'ammoniac
13 042 003 kg constantes depuis 2008,

Les émissions d'Oxyde d'azote
10 561 933 kg en baisse depuis 2008 (⊖ 74 %),

Et dans une moindre mesure, des composés organiques volatiles
5 816 645 kg en baisse depuis 2008 (⊖ 56 %)

Le nombre de jours avec un indice

de qualité de l'air médiocre

ou mauvais est de 27 en 2017

(24 jours en Bourgogne-Franche-Comté)

Les plus fortes concentrations en polluants sont relevées :

- sur une large bande, le long de l'autoroute A6 pour l'oxyde d'azote.
- le long de l'A6, à l'est du territoire et sur Montceau-les-Mines pour l'Ozone.

Les particules fines PM 10 se répartissent sur tout le territoire, les PM 2.5 sont trouvées principalement, le long de l'autoroute et à l'est du territoire.

Excepté pour l'ammoniac issu de l'agriculture avec 13 042 003 kg émis en 2016, toutes les concentrations en polluants dans l'atmosphère, sont en diminution par rapport à 2010, et plus encore par rapport à 2008 en raison des évolutions technologiques.

A signaler que les émissions de particules PM 10 et PM 2.5, tous secteurs confondus, remontent très légèrement depuis 2014 avec ⊕ 1,53 % pour les PM 10 et ⊕ 2,47 % pour les PM 2.5.

Les émissions d'ammoniac du département, représentent : 26,55% des émissions en BFC.

Elles sont liées aux activités d'élevage et d'épandage des lisiers et des engrais ammoniacués. Irritante pour le système respiratoire, la peau et les yeux, l'ammoniac participe aux phénomènes des pluies acides, entraîne une moindre résilience des végétaux à la sécheresse et accroît les risques d'intoxication des poissons dans les eaux douces stagnantes.

Les émissions de dioxyde de soufre du département, représentent : 25% des émissions en BFC.

Les émissions de dioxyde de soufre principalement en provenance de l'industrie manufacturière sont en très nette diminution avec 846 826 kg en 2016 soit, ⊖ 71,32 % par rapport à 2010 et ⊖ 88,14 % en 2008. Elles se forment principalement lors du brûlage de combustibles fossiles soufrés. Elles sont responsables des pluies acides qui ont un impact sur les forêts et le patrimoine bâti.

Les émissions d'oxyde d'azote du département, représentent : 20% des émissions en BFC.

Le transport routier est le poste le plus émetteur d'oxyde azote avec 6 559 360 kg en 2016 soit, ⊖ 39,46 % par rapport à 2010 et ⊖ 45,46 % en 2008. L'oxyde d'azote, principalement émis lors des phénomènes de combustion de gaz, est irritant pour le système respiratoire.

Le résidentiel et l'industrie manufacturière sont les principales sources de composés organiques volatiles avec, respectivement : 2 619 194 kg et 2 227 844 kg en 2016.

Tous les secteurs sont en diminution, soit environ ⊖ 18 % par rapport à 2010 et ⊖ 37 % comparé à 2018.

Les composés organiques du département représentent 16,37 % des missions en BFC.

Les composés organiques volatiles entrent dans la composition des carburants, mais également, de nombreux produits et matériaux courants. Les effets de ce polluant vont de la gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérigène en passant par des irritations diverses.

**Parmi les postes
les plus fortement émetteurs
de particules fines PM 10**

(diamètre < à 10 micromètres)



le transport arrive en tête avec :



875 663 kg

⊖ 8,69% par rapport à 2010
et ⊖ 12,79% par rapport à 2008

suivi du résidentiel avec :



781 898 kg

⊖ 17,97% par rapport à 2010
et ⊖ 29,16% par rapport à 2008

de l'agriculture avec :



623 347 kg

⊖ 13,36% par rapport à 2010
et ⊖ 19,37% par rapport à 2008

et de l'industrie manufacturière avec :



570 165 kg

⊖ 5,82% par rapport à 2010
et ⊖ 33,66% par rapport à 2008

**Parmi les postes
les plus fortement émetteurs
de particules fines PM 2.5**

(diamètre < à 2.5 micromètres)



le résidentiel arrive en tête avec :



762 633 kg

⊖ 18,05% par rapport à 2010
et ⊖ 33,73% par rapport à 2008

suivi du transport avec :



555 884 kg

⊖ 29,33% par rapport à 2010
et ⊖ 33,73% par rapport à 2008

et de l'industrie manufacturière avec :



337 187 kg

⊖ 9,26% par rapport à 2010
et ⊖ 39,65% par rapport à 2008

de l'agriculture avec :



287 753 kg

⊖ 20,56% par rapport à 2010
et ⊖ 27,63% par rapport à 2008

Les principales sources de particules fines sont : Le chauffage, les transports et l'agriculture.

Leur effet sur la santé vont de la gêne respiratoire à l'altération du système respiratoire dans son ensemble.

Changement climatique : la Saône-et-Loire non épargnée



Le climat actuel déjà plus chaud d'1,5°C en moyenne depuis 1988

La Saône-et-Loire subit une triple influence climatique. A l'ouest, en raison des perturbations venues de l'Atlantique qui s'écoulent toutes vers la Loire, le climat est relativement humide. Comparativement à l'Est, et bien que toujours humide, le climat est plus continental, avec des températures relativement contrastées entre l'hiver et l'été. Le climat méditerranéen, chaud et sec remonte depuis la vallée du Rhône, le long de la Côte Bourguignonne.

Un climat futur encore plus chaud

Le climat se réchauffe naturellement, mais l'excédent de Gaz à effet de serre libéré par les activités humaines dans l'atmosphère, accélère le phénomène.

De ce fait, si la température a déjà augmenté de 1 à 1,5°C en moyenne depuis 1988, elle franchit actuellement un nouveau palier.

L'évolution de la température et de la pluviométrie est modélisée sur le portail DRIAS⁵ de Météo France. Pour prendre en compte l'incertitude associée aux évolutions socio-économiques, plusieurs scénarios ont été envisagés, du plus optimiste au plus pessimiste.

Ainsi, les évolutions climatiques attendues en Saône-et-Loire sont les suivantes :

Des températures plus chaudes sur de plus longues périodes


Il y aura \ominus de précipitations en été,


\oplus de jours chauds

et de périodes de canicules


et \ominus de jours de gel.

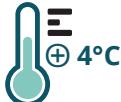
• Scénario optimiste :

 Dans un futur proche une hausse des températures moyennes supérieure à 1°C

 Dans un futur lointain, une hausse des températures moyennes supérieure à 2°C

• Scénario pessimiste :

 Dans un futur proche une hausse des températures moyennes supérieure à 2°C

 Dans un futur lointain, une hausse des températures moyennes supérieure à 4°C

⁵ Donner accès aux scénarios climatiques régionalisés français pour l'impact et l'adaptation de nos sociétés et environnement

Une pluviométrie identique, mais des disparités saisonnières

Il pleuvra demain autant qu'aujourd'hui, mais des disparités saisonnières et spatiales vont s'installer.

• Scénario optimiste :



47,32 mm

Dans un futur proche une légère hausse de la pluviométrie moyenne



27,83 mm

Dans un futur lointain un déficit de la pluviométrie moyenne

• Scénario pessimiste :



0,83 mm

Dans un futur proche une légère hausse de la pluviométrie moyenne



59,52 mm

Dans un futur lointain un déficit de la pluviométrie moyenne

Les débits des cours d'eau, en baisse

L'augmentation de la température favorise l'évaporation, les débits des cours d'eau seront donc en baisse. L'étiage, période où le niveau de l'eau est au plus bas, sera aussi plus précoce, plus accentué et surtout plus long.



Des territoires plus impactés que d'autres

Les périodes de sécheresse, mais aussi les épisodes de gel et de grêle conjugués au réchauffement climatique, auront un impact sur les productions agricoles.

Les autres risques identifiés sont :

- des tensions sur les usages de l'eau
- une atteinte à la biodiversité et aux forêts
- des îlots de chaleur en ville.

Certains territoires seront plus impactés que d'autres à court terme.

Profil écologique du territoire : de nombreux atouts à défendre⁶ maintenant

Des écosystèmes imbriqués mais contrastés

Bordée à l'ouest par le plus grand fleuve de France, et à l'est par un court d'eau majeur, la Saône-et-Loire puise son caractère dans la forte imbrication de ses milieux naturels et agricoles contrastés.

La diversité des sols et des reliefs est associée à un réseau hydrographique dense, caractérisé par une multitude de petits ruisseaux qui prennent naissance dans le Morvan, point de jonction des bassins de la Loire, la Seine et du Rhône.

De nombreuses zones humides et tourbières localisées dans le Morvan, l'Autunois mais aussi la Bresse, abritent des espèces rares et protégées tels que le jonc fleuri, la renoncule à feuilles de lierre et la droséra ; le sonneur à ventre jaune ou le rôle des genêts.

Le département est aussi un territoire forestier, composé en majorité de feuillus, des chênaies et des hêtraies, mais également d'importants peuplements de résineux dans le Morvan et le Clunisois. On y retrouve la barbastelle d'Europe, une chauve-souris, ou bien encore le damier des frênes, un papillon ; le chat forestier ou la cigogne noire.

Sur les pelouses sèches et les milieux rocheux calcaires typiques de la roche de Solutré, se réfugie un autre papillon, le damier de la Surcise. Les éboulis accueillent la linaria des Alpes, et les falaises, l'emblématique faucon pèlerin.

Le bocage présent dans le Morvan, le Charolais, le Brionnais, l'Autunois et la Bresse, abrite une biodiversité ordinaire, terrain de chasse de la pie-grièche écorcheur, la chouette chevêche, le petit et grand murins, et le petit rhinolophe.

La biodiversité fragilisée par la simplification des milieux

Le territoire apparaît relativement bien préservé. Il n'échappe pas pour autant à la simplification des milieux naturels et ruraux, à l'urbanisation et à l'artificialisation croissantes des sols qui fragmentent les habitats des espèces et dégradent la biodiversité.

La place de l'arbre s'est, par endroit, considérablement réduite, y compris celle de l'arbre isolé dans le bocage.

Les grandes plaines alluviales de la Saône et de la Bresse chalonnaise, autrefois mises à profit par une intense activité de maraîchage, sont progressivement remplacées par des prairies naturelles, de grandes cultures, de la polyculture ou de l'élevage.

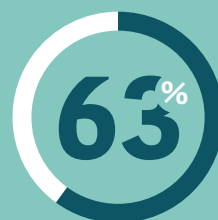
Le bocage, dont les fonctions d'autoépuration des eaux et de régulation micro-climatique contribuent au maintien des équilibres biologiques, a aujourd'hui perdu de son intérêt, victime de taille régressive et d'un entretien uniformisé.

Ces données sont à compléter par l'étude sur la territorialisation des enjeux relatifs à la biodiversité menée par la DDT71, disponible prochainement.

La biodiversité en Saône-et-Loire, c'est :



⁶ La biodiversité en Saône-et-Loire, DDT - Mission connaissance des territoires et prospective, 02/2018



du territoire couvert
par l'inventaire des ZNIEF⁷

⁷ Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Des sols diversifiés à fort potentiel agronomique et viticole

La Saône-et-Loire comprend cinq grandes familles de sol

La terre alluviale de la plaine de Bresse parcourue de ruisseaux et de rivières et parsemée d'étangs.

Quand le sol est drainant, ces terrasses sont des terres labourables et des prés. Lorsque celui-ci absorbe difficilement l'eau, le paysage bascule vers une forêt feuillue interrompue par des clairières de champs et de prairies émaillées d'étangs.

Le coteau calcaire avec ses sols rouges, « petites terres à cailloux » sur calcaires durs, sols argileux sur marnes. C'est ici que se trouvent les coteaux viticoles et les plateaux calcaires des monts du Mâconnais et du Chalonnais.

Les sols bruns des collines sont les représentés dans le département. C'est surtout l'un des principaux sols agricoles : le sol fertile de la vallée d'arrière côte, la terre labourable et les prés de fond de vallée. Cette mosaïque exceptionnelle de prairies explique la réputation de l'élevage d'embouche du Charolais-Brionnais.

Le sable argileux.

Beaucoup de collines bocagères qui s'étendent à perte de vue dans l'ouest du département sont taillées dans ce matériau assez tendre, générant des sols qui absorbent difficilement l'eau, mais peuvent devenir très fertiles lorsqu'ils sont enrichis en limons.

Les buttes calcaires et les sommets de collines granitiques aux sols maigres.

C'est le sol du Morvan et des dorsales granitiques d'Uchon et du haut Charolais jusqu'aux collines du Beaujolais qui font une incursion en Saône-et-Loire au sud de Mâcon. Le vignoble du Beaujolais s'y est établi sur les versants bien exposés.

Gestion de l'eau : deux bassins-versants, des problématiques distinctes

Le Département de Saône-et-Loire anime l'Observatoire de l'eau qui met en visibilité depuis plus de 10 ans, toutes les données clé relatives aux masses d'eau.

Caractérisés par un état écologique contrasté, les milieux aquatiques de Saône-et-Loire sont vulnérables au changement climatique et à l'agriculture qui fragilisent le vivant en même temps qu'ils impactent la quantité d'eau disponible dans les cours d'eau.

Sensible aux pollutions d'origine industrielle et agricole avec récemment, l'apparition de nouvelles molécules issues de la dégradation des pesticides, la ressource en eau fait l'objet d'une gestion équilibrée et complexe.

En nette diminution depuis 2008 (\ominus 4,3 Mm³) mais, en progression depuis 2014,

les volumes prélevés, atteignent 46,7 Mm³ en 2016.

A mettre en parallèle avec les volumes consommés,

représentant 31,7 Mm³ soit :

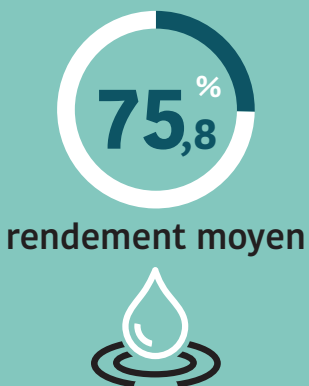
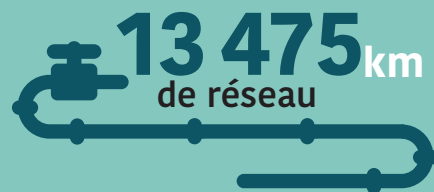


Les volumes prélevés proviennent pour :



Le rendement de distribution moyen (78,8 %), tend à se dégrader en secteur rural (75,4 %) alors qu'il progresse en secteur urbain (83,7 %) et semi-urbain (92 %).

Seules 18 collectivités sur 73 ont un taux de renouvellement équivalent à 1,25 % en 2016 (soit, un âge moyen des canalisations de 80 ans), le taux moyen de renouvellement étant de 0,90 %. Le taux de conformité sanitaire est globalement très satisfaisant, supérieur à 99 %.





La gestion de l'eau potable en Saône-et-Loire, c'est :

La ressource en eau, vulnérable face au réchauffement climatique

Une meilleure articulation de la gouvernance de l'eau pour un meilleur suivi des installations des petites communes permettrait de renforcer la sécurité sanitaire.

L'enjeu de l'interconnexion des ressources porte sur la maîtrise du foncier pour la sécurisation par la diversification de l'approvisionnement en eau. Il nécessite d'importants efforts financiers. Il est prégnant dans l'Autunois.

La nappe alluviale de la Loire est une ressource stratégique pour le territoire, qui nécessite de préserver les champs-captants des pollutions accidentelles ou diffuses.

La nappe de la Saône est exposée aux activités, à la circulation routière et au risque de pollution accidentelle.

Point positif, les politiques de suivi et d'entretien des captages se sont renforcées avec la mise en place progressive des périmètres de protection. Seulement 2 % des captages sont encore en cours de procédure.

L'assainissement collectif : le lagunage majoritaire

598 stations d'épuration collectives d'un âge moyen de 20 ans, sont en service, avec une capacité de traitement de 10 à 147 500 équivalent-habitant (EH).

Le lagunage reste majoritaire avec 366 ouvrages. La filière boues activées représente 11 % du parc en nombre, mais 83 % de la capacité de traitement.

38 systèmes d'assainissement sont en surcharge en 2017.

Le contexte météorologique influe sur les performances des réseaux. Sur le versant Loire, les volumes déversés dans le milieu naturel avant traitement peuvent représenter 30 %. Les charges reçues en station tendent à diminuer progressivement depuis 2014. 7 020 tonnes de boues sont produites en 2016, valorisées en agriculture à 91 %.



L'assainissement collectif en Saône-et-Loire, c'est :



10% à 20%
volumes rejetés
avant traitement



421 rejets
dans des masses
d'eau sensibles



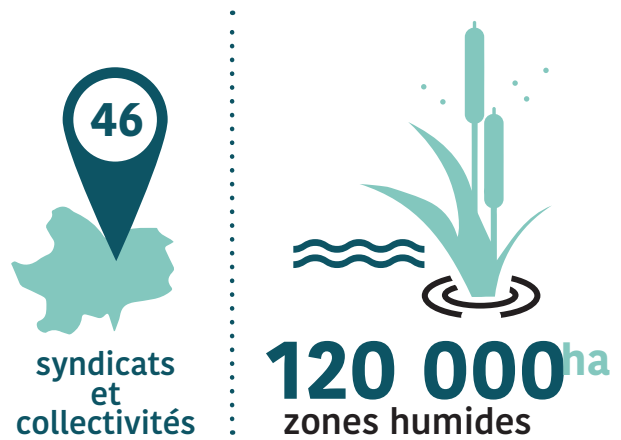
1,57€ HT
120m³ en 2017

L'assainissement non-collectif : 30 % des installations non conformes

47 collectivités disposent d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), représentant 64 926 installations et 21 % du nombre de logements.

30 % des installations sont conformes, 40 % non-conformes mais acceptables.

Le prix du contrôle en 2017 est de 18 €/an. Le prix moyen est de 1,57 € HT/m³ en 2017. Il varie entre 0,25 et 4,36 € HT/m³.



Les milieux aquatiques : plus de 2 800 ouvrages font obstacle à l'écoulement

Seulement 13% (Loire) à 15% (Saône) des masses d'eau, sont en bon état écologique.

Plus de 2 800 ouvrages font obstacle à l'écoulement.

11 % des cours d'eau sont classés en liste 1.



Les milieux
aquatiques
en Saône-et-Loire,
c'est :



Le vélo dans les modes actifs : un potentiel à développer

Il est possible de sortir un profil type de cycliste à partir des résultats des enquêtes déplacements réalisées sur le territoire de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, à prendre avec précaution au regard de la faible pratique du vélo sur le territoire :

1,3% sur la CU Le Creusot - Montceau-les-Mines

1,7% sur la CA Le Grand Chalon alors que la part modale du vélo s'élève à 2,6% en France.

Les habitants de Chalon-sur-Saône et du nord du Grand Chalon d'une part, du Creusot et de sa périphérie d'autre part, utilisent davantage le vélo pour leurs déplacements quotidiens que d'autres secteurs.

Dans la Communauté urbaine du Creusot - Montceau les scolaires et les étudiants utilisent davantage le vélo que les actifs ou les retraités.

Dans la Communauté d'agglomération du Grand Chalon ce sont les habitants entre 55 et 64 ans qui utilisent proportionnellement le plus le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

En regardant par professions et catégories socioprofessionnelles, au Creusot - Montceau, les cadres et les professions intellectuelles supérieures, commerçants et chefs d'entreprises, se démarquent, mais toujours derrière les élèves et étudiants.

A contrario de ce constat, il est également possible de démontrer le potentiel des modes actifs.

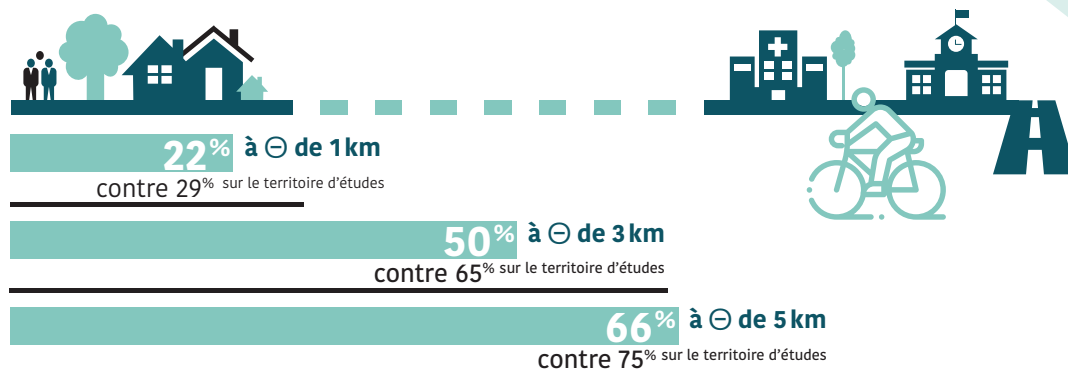
54% des actifs occupés du territoire d'études⁸ habitent à moins de cinq kilomètres de leur lieu de travail. Une bonne partie des déplacements quotidiens semble donc pouvoir être réalisés autrement qu'en voiture.

63% des habitants résident à moins de trois kilomètres d'un ensemble relativement complet de services et de commerces de proximité.

Ils sont 75% à moins de cinq kilomètres et 29% à moins d'un kilomètre.

Si les enquêtés vivent très bien leur dépendance à la voiture dans le cadre des déplacements domicile - travail, une partie souhaite réduire son usage pour les courses au quotidien, les trajets domicile / école et les activités de loisir. Ces résultats pointent l'importance des espaces de proximité.

La part de la population habitant au sein d'un espace de proximité en Saône-et-Loire, c'est :



⁸ CU Le Creusot - Montceau-les-Mines, CA Le Grand Chalon, CC Sud Côte Chalonnaise et CC Grand Autunois Morvan

